

Paris, le 31 octobre 2003

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Programme statistique 2004

	page
INSEE	
- Programme de rénovation du recensement de la population.....	2
- Direction des statistiques démographiques et sociales	
- Département de la démographie.....	18
- Recensements de la population.....	19
- Mission répertoires et mouvement de la population.....	21
- Pôle infrastructures géographiques	22
- Mission base permanente d'équipements.....	23
- Mission estimations localisées de population	24
- Cellule statistiques et études sur l'immigration	25
- Division enquêtes et études démographiques	26
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
- Division prix à la consommation.....	29
- Division conditions de vie des ménages	31
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - INED	35
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	
- Département des études et de la prospective.....	48
- Centre national de la cinématographie - CNC.....	50
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITE INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES	
- Direction centrale de la police judiciaire	56
MINISTÈRE DES SPORTS	
- Direction du personnel et de l'administration	
- Mission Bases de données et informations statistiques	59
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation	62
Extraits d'avant-projets de programmes statistiques présentés à d'autres formations.....	69

INSEE - Programme de rénovation du recensement de la population Le nouveau recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population connaîtra en 2004 sa première année de mise en oeuvre. Ainsi prendra corps un projet ambitieux, lancé dès 1995, qui aura nécessité le vote d'une loi (ce fut la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont le titre V fonde, en droit, les nouvelles modalités du recensement de la population en France) et la publication d'un volumineux appareil réglementaire : décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, décret n° 2003-561 du 27 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population, arrêtés interministériels, etc.

Les opérations sur le terrain ne pouvaient commencer qu'une fois le dispositif juridique nécessaire mis en place. La publication des textes réglementaires au Journal officiel et l'inscription dans la loi de finances des crédits correspondant à la dotation forfaitaire permettent aux communes de s'organiser pour la première collecte et, notamment, d'inscrire à leur budget les crédits nécessaires pour la réalisation de celle-ci.

La première collecte du nouveau recensement aura lieu en janvier et février 2004. Elle commencera, dans les communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, aussitôt achevée une tournée de reconnaissance sur le terrain permettant de s'assurer que les adresses à recenser sont précisément identifiées. Une tournée de reconnaissance sera organisée dans les communes de moins de 10 000 habitants elles aussi, avec dans ce cas pour objectif principal une meilleure organisation de son propre travail par l'agent recenseur et un meilleur contrôle de l'exhaustivité de la collecte.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population entrera ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- d'une part, l'année 2004 sera celle de la première enquête de recensement, réalisée dans les quelque 900 communes de 10 000 habitants ou plus et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants ;

- d'autre part, la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

2 - Travaux nouveaux pour 2004

L'année 2004 sera marquée par le lancement du recensement de la population sous sa nouvelle forme, résultant des dispositions des articles 156 à 158 de la loi du 27 février 2002 et de ses textes d'application.

Les protocoles de collecte du nouveau recensement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des rôles entre l'Insee et les communes telle que la précise la loi : l'Insee organise et contrôle la collecte de l'information, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement. Par ailleurs, l'expérience acquise en commun avec les communes lors des recensements généraux a permis de faire évoluer dans la continuité les processus de collecte.

Il apparaît donc qu'au delà des obligations qui résulteront pour les communes ou les EPCI des termes de la loi et des textes pris pour son application, de bonnes pratiques, nourries de l'expérience des uns et des autres, seront à faire émerger pour assurer la meilleure qualité possible des enquêtes de recensement. C'est sur ce terrain que peut se construire un véritable partenariat.

1. Les tests (pour mémoire) :

De nombreux tests ont été menés afin de mettre au point les protocoles de collecte. Au cours du premier semestre 2001, un test a été réalisé dans trois directions régionales afin de vérifier la faisabilité technique du protocole de collecte basé sur le sondage sur liste de logements dans les communes de 10 000 habitants ou plus et de comparer les taux de réponse entre ce plan de sondage et un plan alternatif de type grappe dans lequel des adresses complètes sont interrogées. 2 000 logements ont été recensés dans chacun des deux modes envisagés. Les résultats ont conduit à privilégier l'interrogation d'adresses complètes comme apportant le plus de garanties, tant sur le plan méthodologique que sur celui de la compréhension par la population.

Une seconde vague de tests a été organisée au second semestre 2001. Réalisée auprès de 7 000 ménages de 11 communes dans trois régions, elle avait pour objectif la mise au point du protocole "adresses".

Au cours du premier semestre 2002, le protocole de collecte des communes de moins de 10 000 habitants a fait l'objet d'un test, notamment pour vérifier la possibilité de mettre en place une tournée de reconnaissance préalable à la collecte, sur le modèle de celle réalisée en commune d'au moins 10 000 habitants. 18 000 ménages ont été enquêtés dans 30 communes.

Des tests ont également été menés en 2002 dans les DOM, en Guyane et à la Réunion, afin de préciser en particulier le protocole de l'enquête cartographique préalable au recensement.

Par ailleurs, le site expérimental de la direction régionale de Rhône-Alpes a participé à de nombreux travaux, et a mis en place à la rentrée 2002 un test portant sur les trois communes du site, réalisé par les communes elles-mêmes, dans les conditions de la loi.

Enfin, en janvier-février 2003, 12 directions régionales ont organisé et contrôlé un test de collecte préparé et réalisé par 92 communes. Ce test a permis notamment de roder le processus de collecte en fonctionnement-cible et de tester les fonctionnalités de quelques outils informatiques, comme l'outil de pilotage et de suivi.

Au total, toutes les directions régionales auront ainsi participé à un test de recensement rénové avant la mise en œuvre en 2004.

2. L'outil de pilotage :

L'ensemble de la campagne sera suivi au moyen d'un logiciel de pilotage. Cet outil combine les fonctions d'un logiciel de planification et de suivi de tâches. Ses fonctions sont les suivantes :

- programmer et ordonnancer l'enchaînement des étapes et des tâches nécessaires à la réalisation du recensement ;
- avertir des opérations à lancer ;
- suivre l'avancement de la réalisation des tâches et des opérations ;
- gérer des référentiels (géographiques, informations administratives) ;
- permettre la communication entre les acteurs de la collecte et la gestion des contacts ;
- mettre à disposition une documentation ;
- archiver des informations de chaque campagne.

Le système de pilotage est au centre du processus de la collecte. Il échange des informations avec l'ensemble des autres applications du recensement.

Cet outil est accessible selon trois modes :

- à l'Insee, sur des postes de travail usuels, pour les travaux de planification et de suivi ;
- en mode autonome sur le micro-ordinateur portable du superviseur, ce poste étant synchronisable avec la base centrale soit depuis une connexion téléphonique externe, soit dans les locaux de la direction régionale ;
- à partir d'un site web, pour les communes qui le souhaitent, afin qu'elles puissent consulter des plannings, de la documentation, et renseigner les indicateurs d'avancement de la collecte, avec en sous-produit l'édition des bordereaux récapitulatifs.

3. La préparation de la collecte de l'année 2004 :

L'initialisation (2e trimestre 2003) :

La première tâche consiste à initialiser les référentiels utilisés dans la campagne : géographiques (communaux, infracommunaux), administratifs (coordonnées des mairies) et statistiques (données des recensements précédents et de la taxe d'habitation).

Par ailleurs, le répertoire d'immeubles localisés, mis à jour à l'aide de sources administratives en continu, est proposé à l'expertise de la commune avant l'été. Une fois arrêté par l'Insee, il permet de mettre à jour la base de sondage d'adresses et de tirer les adresses à enquêter l'année suivante. Dans les départements d'outre-mer cette expertise portera sur les résultats de l'enquête cartographique.

A cette occasion, pour les communes au-dessus du seuil de 10 000 habitants, certaines adresses de l'échantillon, présentant des caractéristiques pouvant entraîner des ambiguïtés de repérage, seront marquées pour être systématiquement contrôlées lors de la collecte.

Une deuxième série de travaux a trait à l'initialisation des plannings de réalisation de la collecte dans l'outil Pilotage et à la mise à jour de la documentation. Ces opérations sont réalisées par le pôle national "Recensement", l'adaptation éventuelle étant effectuée par les directions régionales.

Par ailleurs, le versement de la dotation forfaitaire de recensement aux communes sera préparé au niveau national et devra être effectif au plus tard le 31 mars 2004. Enfin, un premier courrier diffusé en juin 2003 a informé toutes les communes concernées par la prochaine campagne du planning et des modalités de réalisation, du montant de la dotation forfaitaire et des dispositions à prendre.

La mise en place de l'organisation en direction régionale (2e et 3^e trimestres 2003) :

La mise en place de l'organisation en direction régionale (DR) suppose la nomination préalable du responsable régional du recensement (RP), ce qui est fait, et la constitution de l'équipe en charge du RP, ce qui est en cours. En régime permanent, il ne s'agira naturellement que de procéder aux ajustements dans le cadre des procédures locales.

Quelle que soit sa taille, la commune est accompagnée pendant toute la durée de la collecte par un agent de l'Insee, dénommé "superviseur". Celui-ci a une triple mission : d'une part, il assure conseil et appui technique ; d'autre part, il contrôle la qualité des opérations ; enfin, il participe à la formation des acteurs de la commune, notamment des agents recenseurs. Pour exécuter cette mission, il se rend régulièrement dans les communes. La désignation des superviseurs doit intervenir avant septembre 2003. La DR informera chaque commune du nom du superviseur.

L'enquête cartographique dans les DOM (3e et 4e trimestres 2003) :

Dans les départements d'outre-mer, l'adressage est souvent de mauvaise qualité. De plus, un nombre important de logements précaires, souvent occupés par des populations très mobiles, apparaissent et disparaissent de manière rapide, en particulier dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage développé en métropole repose sur des outils cartographiques et en particulier le répertoire d'immeubles localisés. Le RIL n'est pas encore opérationnel dans les départements d'Outre-Mer, notamment aux Antilles et en Guyane. La Réunion dispose d'un système d'information géographique (SIG), mais dont la mise à jour selon les procédures du RIL n'est pas encore envisageable.

Dans les DOM, le plan de sondage s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Dans chaque commune de 10 000 habitants ou plus, les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation équilibrés suivant des variables démographiques et de type logement issues du précédent recensement de la population. Chaque année un groupe de rotation sera concerné par les opérations de recensement. Pour pallier les insuffisances des sources administratives de suivi de la construction, l'Insee mènera annuellement une enquête cartographique sur les îlots du groupe de rotation. Elle permettra de localiser toutes les constructions de cette portion du territoire communal et d'y dénombrer les logements. Un sous-échantillon des adresses du groupe sera tiré de telle sorte que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe. Au bout du cycle de cinq ans, la totalité du territoire de la commune sera prise en compte du fait de l'enquête cartographique et 40 % des logements de la commune seront recensés.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'objectif est différent, même si les variables collectées sont les mêmes. L'enquête cartographique va permettre un contrôle d'exhaustivité qui remplacera l'utilisation du fichier de la taxe d'habitation faite en métropole. Les données collectées vont aussi permettre d'aider à la collecte en cas de difficultés sur le terrain.

Les données collectées lors des enquêtes cartographiques seront des données de localisation des immeubles, à savoir : le type et le nom de la voie, le numéro dans la voie, un complément d'adresse et des observations si ceux-ci sont nécessaires, le type d'immeuble, l'aspect du bâti, le nombre de logements, le nombre d'étages, le nombre de communautés, le nombre d'établissements et le nombre d'équipements urbains ; dans le cas d'une maison individuelle, s'y ajoutera le nom de l'occupant principal tel qu'il apparaît sur la porte, sur la boîte aux lettres ou tel qu'il est donné par l'occupant lui-même.

La collecte sera faite par des agents de l'Insee.

Les données collectées, y compris le nom de l'occupant principal, auront deux utilisations :

1. Tirage de l'échantillon des adresses à enquêter dans les communes de 10 000 habitants ou plus, puis transmission de cette information ainsi que des « carnets de tournée » aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale ;
2. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, préparation des « carnets de tournée » qui leur seront transmis.

Par ailleurs, ces mêmes données, à l'exception du nom de l'occupant principal, pourront être utilisées pour la création et la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL).

La mise en place de l'organisation dans les communes (3e trimestre 2003) :

Après avoir pris connaissance du cadre juridique, le maire nomme un coordonnateur de la conduite de l'enquête de recensement dans la commune et communique son nom à l'Insee. Ce coordonnateur est l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne annuelle de recensement des ménages. Il a probablement des collaborateurs, dont le nombre est fonction du nombre d'agents recenseurs (l'Insee recommande un agent d'encadrement pour dix agents recenseurs). Le coordonnateur communal et ses collaborateurs assurent l'encadrement et le suivi du travail des agents recenseurs. Ils sont nommés par arrêté municipal.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Pour ces fonctions, les communes peuvent faire appel, soit à du personnel communal, soit à un recrutement externe. La commune se charge des appels à candidature, des entretiens d'embauche, de la gestion et de la rémunération. Si elle le souhaite, l'Insee peut la conseiller sur le profil de compétences à rechercher pour la fonction d'agent recenseur. Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal, de préférence à l'issue de la première séance de formation. Un avis technique de l'Insee peut être donné à l'issue de la formation si la commune le souhaite.

Les agents recenseurs, comme les autres membres de l'équipe communale, sont tenus au respect du secret professionnel en tant qu'acteurs d'une collecte d'information relevant du système statistique public. A ce titre, ils sont assujettis aux dispositions de la loi du 7 juin 1951 concernant le respect de la confidentialité des informations recueillies et de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Première visite du superviseur (4e trimestre 2003) :

Au cours du dernier trimestre, le superviseur de l'Insee effectue sa première visite en commune. Il étudie avec le coordonnateur communal du recensement (RP) l'organisation à mettre en place.

L'objectif de ce premier contact avec le coordonnateur communal du recensement est d'une part de se présenter et d'instaurer de bonnes conditions pour le partenariat de collecte, d'autre part de faire le point sur la mise en place de l'organisation et plus particulièrement sur :

- le cadre d'organisation du RP, le déroulé des opérations (phasage des tâches et partage Insee-commune), la livraison des imprimés, le matériel pour la collecte (carnet de tournée, plans) et le calendrier ;
- les questions que se pose la commune et l'organisation envisagée ;
- la formation et ses modalités.

La mise en place des imprimés (4e trimestre 2003) :

Les questionnaires du recensement seront imprimés, personnalisés et routés vers les communes par un prestataire dans le cadre d'un marché. Dans les DOM, le prestataire livrera les services de l'Insee, à charge pour ces derniers de livrer *in fine* les communes. Chaque bulletin individuel et chaque feuille de logement portera ainsi les éléments suivants :

- le nom de la commune et son code géographique ;
- un code à barres non significatif. Ce code à barres comportera 10 positions : la première identifiera l'année de collecte, la seconde le type de questionnaire et les 8 suivantes seront un numéro incrémental sans signification. Il n'y aura ainsi pas deux bulletins porteurs du même code à barres, ce qui permettra d'assurer un meilleur suivi de l'exploitation.

Les bulletins individuels, feuilles de logement, fiche de logement ou d'adresse non enquêté(e), dossiers d'adresses collective et notices explicatives seront ainsi adressés directement aux communes. Les directions régionales assureront l'envoi aux communes des imprimés résiduels : documents de formation, carnets de tournée, bordereaux récapitulatifs, etc. et assureront le suivi de la réception par les communes. Elles conserveront également un stock d'imprimés non personnalisés du nom de la commune pour abonder les communes en cas d'insuffisance ou de problème particulier.

Les communes de 10 000 habitants ou plus recevront par ailleurs les listes d'adresses à enquêter et les pages correspondantes des carnets de tournée des agents recenseurs. De plus, elles recevront des plans de collecte par IRIS2000 édités de manière automatisée. Un courrier annonce à la commune l'envoi des imprimés du recensement et les quantités. Plusieurs envois sont prévus. Dans les deux mois qui précèdent la collecte, la commune reçoit les questionnaires pour la collecte, les documents de gestion, les fiches de relevés d'adresses, les carnets de tournée et les cartes d'agent recenseur. Elle vérifie qu'il n'y a pas eu d'erreur de routage et que la quantité de documents convient. Elle en accuse réception à l'Insee.

La mise en place de la logistique (4e trimestre 2003) :

Dans les DR, il s'agit notamment de préparer les matériels mis à la disposition des superviseurs. Ils seront équipés d'un téléphone mobile et d'un micro-ordinateur portable. L'affectation de ces micros aux superviseurs nécessitera au préalable un chargement dans chaque machine (environ 600) des logiciels et des données personnalisées nécessaires au superviseur.

Dans les communes, le coordonnateur de l'enquête de recensement s'assure que toutes les conditions sont réunies pour le bon déroulement du recensement et le respect de la confidentialité des données. Concernant les conditions matérielles, la commune prévoit :

- des zones de stockage pour entreposer les imprimés du recensement avant la collecte ;
- des armoires ou locaux sécurisés pour le stockage des imprimés remplis ;
- un lieu d'accueil pour recevoir les habitants ;

- un bureau pour rencontrer les agents recenseurs ;
- un accueil téléphonique ;
- une boîte aux lettres affectée au recensement ;
- éventuellement, un équipement informatique permettant de communiquer via Internet avec l'Insee et d'héberger une application permettant d'enregistrer les retours de questionnaires et d'établir des indicateurs d'avancement.

Le découpage en zones de collecte et l'affectation des agents recenseurs (4e trimestre 2003) :

Communes de moins de 10 000 habitants

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la commune doit procéder au découpage de son territoire en zones de collecte appelées districts. Ces zones sont les unités de base sur lesquelles seront localisées les informations collectées. Toute publication de données infracommunales devra s'appuyer sur ce zonage. Ce zonage doit également permettre à l'Insee de mettre en œuvre sa mission de contrôle de la collecte. Les limites d'un district doivent respecter les zonages administratifs de type commune, canton ou commune associée et les zonages de diffusion (IRIS). Sa taille ne doit pas dépasser 250 logements et son territoire doit être aisément repérable sur le terrain : en dehors des limites administratives citées précédemment, il est recommandé d'utiliser des voies ou des pseudo voies (cours d'eau, ligne de chemin de fer, etc.) pour le délimiter.

Autant qu'il est possible, il est suggéré à la commune de conserver le découpage en districts du précédent recensement, ce qui facilitera le contrôle d'exhaustivité de la collecte. La commune communiquera le découpage à l'Insee qui l'intégrera dans le référentiel géographique pour la commune. Dans les DOM, ce découpage sera proposé par l'Insee préalablement à la réalisation de l'enquête cartographique.

Pour répartir le travail entre les agents recenseurs, la commune crée des secteurs de collecte. Ces secteurs doivent tenir compte de la charge maximale de travail que l'on peut confier à un agent recenseur et qui se situe autour de 200 à 250 logements. Il est recommandé que ces secteurs de collecte s'appuient sur le découpage en zones de collecte décrit précédemment, éventuellement en regroupant des zones de faible taille s'il en existe.

Communes de 10 000 habitants ou plus

La liste des adresses à enquêter est organisée par IRIS (respectivement îlot dans les DOM), afin de faciliter le travail de suivi et de récapitulation de la collecte.

Quelle que soit la taille de la commune, la délimitation du secteur de collecte de chaque agent recenseur est de la responsabilité de la commune. La recommandation de l'Insee est de prévoir un agent recenseur pour un maximum de 200 logements à recenser.

La commune se charge de préparer, pour chaque agent recenseur, les imprimés et le matériel utiles à son travail. Elle les lui remet, de préférence, à l'issue des séances de formation.

La formation des acteurs de la collecte (par l'Insee et par la commune)

La formation de l'interlocuteur de l'Insee désigné par la commune (coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement) est assurée par l'Insee au cours du 4e trimestre 2003. Le coordonnateur communal forme ensuite son équipe d'encadrement des agents recenseurs.

Dans le cadre du partenariat établi sur les enquêtes de recensement, la commune et l'Insee forment les agents recenseurs. La commune est chargée des aspects logistiques de cette action et de la formation relative à l'organisation et aux méthodes de suivi des enquêtes de recensement. L'Insee prend en charge la formation relative aux concepts du recensement, aux procédures de collecte et aux règles de droit concernant le respect du secret statistique, la sécurité et la confidentialité des données collectées.

La formation des agents recenseurs interviendra dans les premiers jours de 2004. Elle se déroulera en deux séances d'une demi-journée chacune, entre lesquelles l'agent recenseur se verra normalement confier le soin de la tournée de reconnaissance.

La communication locale :

La commune est encouragée à mettre en place une campagne locale de communication qui sera renforcée par la campagne mise en place par l'Insee au plan national : affiches sur panneaux municipaux, annonce dans le journal municipal ou sur le site Internet de la commune, lettre aux habitants, contacts avec les journaux locaux ou réponses à des sollicitations des médias, etc.

La campagne de communication intégrera dans les publics concernés les relais de collecte que constituent les syndics, gardiens d'immeubles et associations.

Pour aider la commune et assurer une cohérence entre la campagne de communication nationale et celle mise en oeuvre localement, l'Insee fournit un "kit de communication" : contenu et visuel.

A la fin de cette période de mise en place de l'organisation, à l'occasion d'une seconde visite, le superviseur s'assure du bon déroulement des phases de préparation : formation des agents recenseurs, programme de communication locale, mise en place d'une organisation assurant le respect de la confidentialité des informations collectées.

4. Le déroulement de la collecte (janvier-février 2004) :

La tournée de reconnaissance (normalement effectuée par l'agent recenseur)

La tournée de reconnaissance est une opération préliminaire à la collecte. Elle est préconisée dans toutes les communes mais les modalités divergent selon la taille de la commune. Durant cette opération, l'agent recenseur n'a pas à contacter les habitants pour collecter de l'information ; néanmoins, il peut commencer à les informer de la réalisation prochaine du recensement au moyen d'affichettes apposées dans les entrées d'immeubles, chez les commerçants ou dans les lieux publics et déposer la lettre-avis dans les boîtes aux lettres.

Communes de moins de 10 000 habitants : établissement d'un relevé des adresses

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la tournée de reconnaissance a pour but d'établir un relevé de toutes les adresses d'habitation à recenser, avec l'indication du nombre approximatif de logements de chacune.

Ce relevé d'adresses est réalisé par l'agent recenseur pour chaque district ; il est organisé par voie. L'agent recenseur dispose pour cela d'un plan de situation et de la description des limites des districts de son secteur. A l'issue de sa tournée, il effectue les totalisations du nombre de logements par district et remet au coordonnateur communal du RP les relevés d'adresses ainsi établis.

Au niveau de chaque district, le coordonnateur communal compare le nombre de logements relevé par l'agent recenseur à celui des logements recensés lors du précédent recensement. Les écarts constatés doivent pouvoir être expliqués, notamment par des évolutions de la construction. Dans le cas contraire, un retour sur le terrain pour validation est préconisé. Les résultats de cette tournée de reconnaissance sont tenus à la disposition du superviseur lors de son passage en mairie.

Dans les DOM, l'agent recenseur dispose d'un carnet de tournée pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique. La tournée de reconnaissance vise donc à reconnaître parfaitement les limites du ou des districts qui lui sont confiés ainsi que les éventuelles difficultés de repérage des adresses qu'ils contiennent.

Cette procédure prépare et facilite le contrôle d'exhaustivité réalisé en fin de collecte.

Communes de 10 000 habitants ou plus : vérification des adresses à recenser

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la tournée de reconnaissance a pour but de bien vérifier l'existence des adresses à recenser et surtout de s'assurer de leur correcte localisation par l'agent recenseur.

Elle est réalisée de préférence par l'agent recenseur, qui dispose pour cela de la liste des adresses à recenser et d'un plan de situation. Pour chaque adresse, la liste comporte le nombre de logements recensés lors du dernier recensement (respectivement dénombrés lors de l'enquête cartographique dans les DOM). L'agent recenseur y porte le nombre de logements qu'il décompte pour sa part, une fois qu'il a localisé l'adresse à recenser.

Le nombre de logements est un indicateur important pour valider la bonne localisation de l'adresse. Si un écart important apparaît entre le nombre de logements de l'adresse estimé par l'agent recenseur lors de sa tournée de reconnaissance et celui attendu, le coordonnateur communal (ou son équipe) doit procéder à une vérification du travail de localisation réalisé par l'agent recenseur.

Les adresses présentant des écarts non résolus ou les adresses non trouvées ou ambiguës sont portées à la connaissance du superviseur de l'Insee, qui peut procéder à des vérifications complémentaires par recours aux documents de collecte du précédent recensement ou par comparaison avec le fichier le plus récent de la taxe d'habitation. D'une manière plus générale, l'ensemble des informations issues de cette tournée de reconnaissance doit être mis à la disposition du superviseur lors de sa visite en mairie.

Lorsqu'une adresse de l'échantillon est impossible à retrouver, parce qu'elle est détruite par exemple, l'agent recenseur remplit une fiche d'adresse non enquêtée dans laquelle il précise la raison de ce non-recensement.

C'est à l'issue de la tournée de reconnaissance qu'est définitivement arrêtée la liste des adresses à recenser.

Date de référence de la collecte :

Comme pour les recensements précédents, le premier jour de la collecte sera la date de référence des informations recueillies. Ainsi, les personnes décédées avant cette date ne seront pas prises en compte, de même que les enfants nés après. Chaque année, compte tenu de la fin des vacances de Noël, de la semaine consacrée aux formations d'agents recenseurs et à la tournée de reconnaissance, la date de référence sera le 3e jeudi du mois de janvier (respectivement deux semaines plus tard à La Réunion).

Le recensement des personnes vivant dans des habitations mobiles terrestres, des personnes sans-abri et des marinières :

Les deux premiers jours de la collecte, l'agent recenseur effectue dans son secteur de collecte le recensement des personnes vivant en habitation mobile terrestre et des personnes sans abri. Il établit une feuille de logement pour chaque habitation mobile et un bulletin individuel par personne. Les personnes sans abri sont assimilées aux personnes vivant en habitation mobile et sont recensées avec un bulletin individuel et une feuille de logement pour l'habitation mobile fictive correspondante établie pour la zone de collecte. Les personnes sans abri seront par ailleurs enquêtées dans les centres d'accueil de court séjour au titre des communautés.

La collecte a lieu la même année que celle des ménages dans les communes de moins de 10 000 habitants. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, cette collecte aura lieu une fois tous les cinq ans (en 2006, 2011, etc.) partout en même temps.

Les marinières seront recensés par les soins de l'Insee avec le concours du Service des voies navigables, une fois tous les cinq ans (en 2006, 2011, etc.).

La collecte auprès des ménages (4 ou 5 semaines) :

Le dépôt-retrait

La collecte des informations auprès des ménages est réalisée par les agents recenseurs suivant la méthode dite du "dépôt-retrait". Lors d'un premier passage, l'agent recenseur remet les questionnaires aux habitants du logement si celui-ci est une résidence principale. Ce sont les personnes elles-mêmes, celles qui résident habituellement dans le logement, qui remplissent les questionnaires. Un rendez-vous est pris avec l'agent recenseur pour que celui-ci récupère les questionnaires. A cette occasion, il vérifie, d'une part, que le nombre de bulletins individuels remplis est bien égal à celui des personnes inscrites en liste A de la feuille de logement et, d'autre part, que ces questionnaires ne sont pas retournés vierges.

L'agent recenseur peut aider les habitants à remplir les questionnaires ou le faire lui-même si cela lui est demandé. Dans les DOM, cette aide sera systématiquement proposée aux habitants.

Si les personnes du ménage le souhaitent, elles peuvent retourner leurs questionnaires directement à l'Insee ou à la mairie. Des enveloppes (non affranchies) sont prévues à cet effet. Dans le cas d'un logement vacant, d'une résidence secondaire ou d'un logement utilisé de manière occasionnelle pour des raisons professionnelles, l'agent recenseur remplit lui-même la feuille de logement pour un nombre limité de questions ; aucun bulletin individuel n'est rempli.

Si, à la suite de plusieurs tentatives, l'agent recenseur n'arrive pas à joindre les habitants d'un logement supposé être une résidence principale, il établit une **fiche de logement non enquêtée** sur laquelle il

indique d'une part la cause de la non-réponse (absence de longue durée, impossibilité de joindre la ou les personnes, refus de répondre) et, d'autre part, un nombre supposé de personnes résidant à titre habituel dans ce logement ainsi que quelques informations sur le logement. Cette information permet de procéder de manière plus sûre au redressement de cette non-réponse.

Pour les adresses comportant plusieurs logements, l'agent recenseur ouvre un **dossier d'adresse collective** (DAC) sur lequel il récapitule le nombre de logements recensés par catégorie (résidence principale, résidence secondaire, logement vacant, logement occasionnel) et le nombre de bulletins individuels collectés.

Une campagne de communication est mise en place par la commune pour faciliter le travail de l'agent recenseur. Cette campagne devrait s'appuyer sur les actions qui seront proposées et les outils qui seront fournis par l'Insee aux communes et relayer ainsi au niveau local par des visuels et des messages similaires à ceux de la campagne réalisée au niveau national. Lors du dépôt des questionnaires, l'agent recenseur fournira une notice explicative avec les questionnaires. Une lettre du maire de la commune et du directeur régional de l'Insee pourrait précéder cette première visite. Pour la relance des non-répondants, des courriers du maire seront utiles.

Le carnet de tournée

Pour organiser son travail, l'agent recenseur dispose d'un carnet de tournée fourni par l'Insee. Il le complète tout au long de son travail de collecte.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le carnet de tournée est un cahier vierge que l'agent recenseur crée à partir du relevé d'adresses issu de la tournée de reconnaissance. Il l'organise par district et voie à recenser avec autant de lignes qu'il y a de logements dans chaque adresse à recenser. Dans les DOM, le carnet de tournée est pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le carnet de tournée est réimprimé par l'Insee des adresses à recenser. Il est organisé par IRIS2000 (respectivement îlot dans les DOM) avec une page par adresse et d'éventuelles pages « suite » si le nombre de logements à l'adresse est important.

Après avoir parcouru l'ensemble des bâtiments de l'adresse, l'agent recenseur affecte sur ce carnet de tournée un numéro à chaque logement de l'adresse, inscrit les éléments de la localisation du logement (bâtiment, escalier, étage, position sur le palier et nom de l'occupant), note les différents rendez-vous pris pour contacter le ménage et enregistre le résultat de la collecte : catégorie du logement et, si c'est une résidence principale, nombre de bulletins individuels collectés.

Dans les départements d'outre-mer, l'adresse est assimilée au bâtiment.

La collecte auprès des communautés

Le contexte

Le décret du 5 juin 2003 prévoit la prise en charge par l'Insee des enquêtes auprès des communautés, y compris des logements de fonction situés dans l'enceinte de ces communautés.

Le même texte définit la communauté comme un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles résidant dans des logements de fonction, lesquelles sont comptées dans la population des ménages.

Les catégories de communautés sont :

- 1 - Les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;
- 2 - Les communautés religieuses ;
- 3 - Les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;
- 4 - Les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;
- 5 - Les établissements pénitentiaires ;
- 6 - Les établissements sociaux de court séjour ;
- 7 - Les autres communautés.

Le nombre de communautés à recenser, lors d'une campagne annuelle, sera de l'ordre de 7 500 en France métropolitaine (et environ 110 dans les DOM), donnant lieu au recensement de 365 000 personnes environ.

La charge est, bien entendu, très variable d'une DR à l'autre : près de 700 communautés recensées chaque année en Rhône-Alpes, une trentaine seulement en Corse.

La charge moyenne par DR est de 340 communautés à recenser pour 16 000 personnes.

Le répertoire des communautés

Le répertoire des communautés a pour objectif de recenser toutes les structures répondant à cette définition et de maintenir à jour les informations qui y sont associées.

Le répertoire est initialisé à partir des informations du RP99 et mis à jour au moyen de fichiers administratifs et de retours du terrain.

Chaque année, le répertoire devra fournir une liste de communautés contenant par ordre de priorité le nom et l'adresse de la communauté (et ses éléments de localisation : district, identifiant CICN2 pour les communes de 10 000 habitants ou plus), des éléments pour la contacter plus facilement (téléphone, nom du responsable, etc.) et des informations complémentaires (catégorie, nombre de personnes précédemment recensées, capacité, etc.).

La liste des communautés présentes dans le répertoire sera adressée chaque année aux fins d'expertise aux communes concernées l'année suivante par le recensement des communautés.

Les acteurs

Le pôle national « Recensement des communautés » :

Ce pôle de compétence, situé à la direction régionale de l'Insee de Haute-Normandie, s'est d'abord vu confier en 2001 la responsabilité de constituer et de mettre à jour le répertoire des communautés, puis à l'automne 2002 la responsabilité complète de l'opération de recensement des communautés.

A ce titre, il :

- intègre les fichiers en provenance des différentes administrations ;
- organise la validation de la liste des communautés par les DR et l'expertise par les communes concernées ;
- prévoit les stocks annuels d'imprimés nécessaires pour la collecte des communautés et les ventile par direction régionale ;
- prépare les supports de formation ;
- assure le lancement annuel de l'opération et forme les responsables chargés de son suivi ;
- anime les DR pour cette opération et suit l'avancement de la collecte ;
- répond rapidement à tous les problèmes de collecte ou de méthodologie ;
- établit, en fin de collecte, un bilan de réalisation ;
- suit financièrement le coût de la collecte ;
- définit un échantillon de contrôle *a priori* pour les enquêtes-qualité.

L'enquêteur :

L'acteur de terrain privilégié pour la collecte des communautés est le réseau d'enquêteurs-ménages de l'Insee pour deux raisons principales :

- c'est un réseau de qualité, bien formé aux méthodes de l'Institut, ayant une bonne connaissance de ses missions et de ses travaux ;
- une hypothèse de 350 à 400 enquêteurs est réaliste, soit un effectif compatible avec le potentiel du réseau des enquêteurs-ménages.

Le superviseur :

Bien que non directement concerné par le suivi de la collecte des communautés, il est, de par sa fonction, l'intermédiaire entre la commune et la direction régionale. Il doit donc connaître le nom des enquêteurs recrutés sur sa zone et la liste des communautés à recenser. Il doit communiquer cette information à chaque commune concernée de sa zone.

Les communautés :

Il est souhaitable qu'elles désignent un interlocuteur qui assure le lien entre l'enquêteur et les membres de la communauté, y compris les ménages vivant dans l'enceinte de la communauté.

Les communes :

Elles sont consultées préalablement sur la liste des communautés à recenser sur leur territoire, constituée à partir du répertoire des communautés. Elles informent les agents recenseurs afin qu'ils ne passent pas dans celles-ci. Elles sont informées de tout problème de collecte (refus) pouvant intervenir et peuvent jouer, dans ce cas, un rôle d'intermédiaire.

Le tirage des échantillons annuels de communautés

L'échantillon annuel est composé d'une part des communautés des communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné par les opérations de recensement de l'année, et d'autre part d'un échantillon de communautés des communes de 10 000 habitants ou plus. Ces dernières ont été réparties en métropole en cinq groupes à peu près équilibrés en volume de communautés. Cette manière de faire présente l'avantage de la simplicité vis-à-vis des communes, qu'on ne sollicite qu'une fois tous les cinq ans pour l'expertise de la liste des communautés. Mais elle peut engendrer des pics de charge dans le cas de communes comptant un très grand nombre de communautés. C'est pourquoi on affectera les communes de 10 000 habitants ou plus à un groupe de rotation, à l'exception de celles qui, du fait de leur volume de communautés, seront réparties sur plusieurs années. Une vingtaine de communes sont dans ce cas.

Dans les DOM, l'enquête cartographique sert également à mettre à jour la liste des communautés implantées dans les communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné, respectivement les îlots pour les communes au-dessus de ce seuil. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage retenu consiste à interroger chaque année les communautés sises dans les îlots du groupe de rotation.

Le calendrier de la collecte auprès des communautés

La collecte des communautés se réalisera sur une période de 4 semaines, au cours du mois de mars.

Les avantages d'une collecte des communautés légèrement décalée dans le temps par rapport à celle des ménages sont nombreux :

- en premier lieu, ce scénario permettra de répartir au mieux dans l'année à partir de 2004 la charge des enquêtes auprès des ménages ;
- une collecte des communautés réalisée en mars ne sera pas très éloignée de la collecte des ménages. L'ensemble des opérations de collecte liées au RP sera donc géré sur le 1^{er} trimestre de chaque année ;
- le mois de mars est un mois idéal de collecte pour les établissements scolaires ou universitaires, car peu perturbé par les vacances et les examens, contrairement à la période de janvier-février ;
- les communautés "retrouvées" lors du passage de l'agent recenseur pourront être intégrées rapidement dans l'échantillon transmis à chaque enquêteur ;
- le superviseur est dégagé de toute action de suivi de cette opération. Il n'interviendra que pour informer les communes sur les communautés interrogées et sur le nom des enquêteurs recrutés. Il sera l'intermédiaire entre la commune et la direction régionale dans le cas d'une création potentielle de communauté ;

- une collecte auprès des communautés en mars permettra également que cette opération sur le terrain se déroule en même temps que les opérations de contrôle qui seront engagées dans certaines communes ; elle permettra ainsi de rentabiliser les déplacements nécessaires pour ces opérations.

La direction régionale de La Réunion réalisera cette enquête en janvier afin de pouvoir mobiliser le réseau des enquêteurs-ménages. En effet, le décalage de 2 semaines entraînerait sinon un début de l'enquête lorsque le réseau des enquêteurs serait mobilisé sur l'enquête annuelle emploi.

Le mode de collecte dans les communautés

Il s'agira d'une collecte "classique" à partir du questionnaire-papier, identique à celle réalisée lors des recensements précédents. Le mode de collecte est le dépôt-retrait, comme pour les enquêtes de recensement auprès des ménages ordinaires.

5. Le suivi de la collecte :

Tout au long de la collecte, l'agent recenseur est encadré par le coordonnateur communal. Les rencontres devraient être au moins hebdomadaires. Lors de ces rencontres, l'agent recenseur rend compte de son travail, remet les questionnaires qu'il a collectés, expose les difficultés qu'il rencontre (difficulté d'accès à certains immeubles, refus de répondre de certaines personnes).

La commune apportera naturellement son appui à l'agent recenseur : par exemple mise en place d'une intervention auprès des gardiens d'immeubles pour faciliter l'accès aux immeubles, envoi de lettres de relance pour convaincre les personnes ayant opposé un refus à l'agent recenseur, prise en charge directe de la collecte par un autre agent communal (qui doit être nommément désigné par arrêté municipal et formé) en cas de difficultés persistantes rencontrées par l'agent recenseur pour certains logements. Cette intervention sera appuyée par des argumentaires pour convaincre les habitants de répondre ou des conseils pour récupérer les questionnaires dans des situations difficiles. Les argumentaires seront élaborés dans le cadre de la campagne de communication et proposés aux communes.

Responsable de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, la commune sera conduite à vérifier la qualité du travail des agents recenseurs qu'elle a désignés. Cette vérification passe d'abord par l'examen du carnet de tournée des agents recenseurs ; elle peut aussi nécessiter d'obtenir confirmation de la part des personnes résidant dans un logement qu'elles ont bien reçu la visite de l'agent recenseur. En fin de collecte, il faut s'assurer qu'aucune adresse et aucun logement n'ont été oubliés.

Selon un rythme hebdomadaire, la commune adresse à l'Insee des indicateurs d'avancement de la collecte : nombre de logements recensés, nombre de bulletins individuels collectés, nombre de logements dont le recensement n'a pu être réalisé (fiches de logement non enquêté).

Les indicateurs sont établis à partir d'un suivi des questionnaires retournés par les agents recenseurs. Le suivi peut être réalisé manuellement ou à l'aide d'une application informatique.

De son côté, l'Insee informe la commune du recensement des logements pour lesquels il a reçu directement les questionnaires, en indiquant la localisation de ces logements et le nombre de questionnaires reçus.

6. Les opérations de fin de collecte :

En fin de collecte, la commune procède au classement final des documents et à l'établissement des bordereaux récapitulatifs :

- l'un détaillant les résultats de la collecte par adresse : au niveau du district pour les communes de moins de 10 000 habitants, au niveau de l'IRIS2000 (respectivement îlot dans les DOM) pour les communes de 10 000 habitants ou plus ;

- l'autre au niveau de la commune, avec un détail par district en commune de moins de 10 000 habitants et par IRIS2000 (respectivement îlot dans les DOM) en commune de 10 000 habitants ou plus.

Le recours à une application informatique pour le suivi des retours de questionnaires permet l'édition automatique de ces bordereaux en fin de collecte.

7. Le contrôle de la collecte :

Le rôle du superviseur en cours de collecte

Le superviseur a un double rôle de conseil auprès de son interlocuteur dans la commune pour la conduite des opérations et de contrôle de la bonne exécution de la collecte.

Lors de la mise en place de l'organisation, l'Insee s'assure du respect des phases de préparation : formation des agents recenseurs, mise en œuvre d'une communication locale, locaux sécurisés, mise en place d'une organisation assurant le respect de la confidentialité des informations collectées.

Le contrôle exercé en cours de collecte par le superviseur porte tout d'abord sur l'existence de procédures de suivi du travail des agents recenseurs et d'appui à ces derniers pour la résolution des difficultés de collecte, puis il s'assure de la bonne élaboration des indicateurs d'avancement de la collecte.

Le superviseur a aussi en charge des procédures de contrôle-qualité de la collecte.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le contrôle d'exhaustivité ne peut intervenir qu'en fin de collecte. En cours de collecte, le superviseur vérifiera sur quelques cas l'exactitude du nombre de logements recensés à une adresse. Pour cela, il utilisera les données du fichier de la taxe d'habitation.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, les contrôles portent principalement sur les erreurs de couverture : il s'agit de s'assurer que les adresses recensées sont bien celles qui figurent dans l'échantillon, qu'aucune n'a été oubliée ou ajoutée et qu'aucun logement d'une adresse à recenser n'a été omis. Il est demandé au superviseur de cibler ce contrôle de repérage d'adresses sur celles pour lesquelles le risque d'erreur est le plus grand : adresses avec des indices de répétition, adresses non normalisées, adresses nouvelles non recensées précédemment et pour lesquelles la connaissance du nombre de logements est incertaine, adresses pour lesquelles des difficultés de repérage sont apparues lors de la tournée de reconnaissance, adresses pour lesquelles le nombre de logements recensés diffère substantiellement de celui du recensement précédent ou de celui observé lors de la tournée de reconnaissance.

Le contrôle du bon repérage se réalise en vérifiant sur les questionnaires retournés en mairie que l'adresse déclarée par le répondant sur la feuille de logement correspond bien à l'adresse de l'échantillon.

En ce qui concerne le nombre de logements recensés à l'adresse, le superviseur effectue une comparaison avec le nombre attendu : nombre de logements de l'adresse connu au dernier recensement, éventuellement corrigé après la tournée de reconnaissance, nombre de logements de l'adresse au fichier de la taxe d'habitation. Quelle que soit la taille de la commune, ces contrôles d'exhaustivité de la collecte sont complétés par des contrôles sur la qualité de remplissage des questionnaires afin de détecter d'éventuelles concentrations de bulletins peu ou pas renseignés.

Dans les DOM le superviseur s'appuiera aussi sur les résultats de l'enquête cartographique pour mener ses contrôles.

Le résultat de ces contrôles en cours de collecte est porté à la connaissance du coordonnateur communal. Celui-ci peut ainsi intervenir en cours de collecte sur d'éventuelles erreurs faites par les agents recenseurs et les faire corriger.

Les contrôles post-collecte (par l'Insee)

A l'issue de la collecte, la commune envoie l'ensemble des questionnaires collectés à l'Insee.

Un premier contrôle de réception est opéré à l'Insee pour s'assurer que les décomptes réalisés par la commune sur les bordereaux récapitulatifs concordent bien avec le nombre des questionnaires reçus. D'éventuelles divergences sont résolues en liaison avec la commune.

Au cours de cette étape, l'Insee constitue un fichier informatique associant à l'identifiant logique du district pour les communes de moins de 10 000 habitants, de l'adresse pour les communes de 10 000 habitants ou plus, les identifiants physiques non significatifs (codes à barres) des questionnaires logement et individu qui ont été collectés.

Sur la base des indicateurs de collecte : population recensée, nombre de logements, taux de résidences principales, nombre moyen de personnes par logement, l'Insee procède à une expertise globale de la qualité de la collecte et sélectionne les communes pour lesquelles il lui paraît souhaitable de procéder à un contrôle plus approfondi.

Le contrôle est principalement un contrôle d'exhaustivité. Il complète celui qui a pu être mené par le superviseur en cours de collecte. Il est mené en deux temps :

- Dans les **communes de moins de 10 000 habitants**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation (TH) pour valider d'une part l'existence d'une adresse recensée et le nombre de logements qu'elle regroupe et d'autre part pour repérer d'éventuelles adresses omises ou ajoutées par erreur ;
 - un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu aboutir (adresse recensée non retrouvée dans la TH, adresse TH non recensée). En cas d'oubli d'une adresse, l'enquêteur procède au recensement des logements omis.
- Dans les **communes de 10 000 habitants ou plus**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation et en comparant à une même adresse les noms figurant sur les feuilles de logement et ceux du fichier de la taxe d'habitation, pour valider que l'adresse recensée est bien celle figurant dans l'échantillon ;
 - un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu valider la bonne localisation ou pour laquelle le nombre de logements recensés diffère de celui attendu. En cas d'erreur de localisation, il procède au recensement de la bonne adresse ou des logements omis. Les questionnaires ne correspondant pas aux adresses ou logements de l'échantillon sont détruits.

Quelle que soit la commune, les contrôles par enquêteur peuvent aussi concerner des logements sur lesquels il y a doute quant à leur catégorie ou quant au nombre de personnes recensées.

L'Insee informe la commune des résultats de ces contrôles et des corrections apportées aux décomptes initiaux.

A l'issue de cette phase de contrôle, la collecte réalisée par la commune est considérée comme achevée.

3 - Opérations répétitives

L'entrée du nouveau recensement en régime de croisière en 2004 ouvrira une série annuelle d'enquêtes de recensement menées selon les modalités qui viennent d'être décrites.

Ces enquêtes auront lieu chaque année par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus et seront conduites de manière telle que, en cinq ans, le territoire de chaque commune aura été entièrement pris en compte.

Simultanément, chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants fera l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, de sorte que, en cinq ans, toutes ces communes auront été recensées.

4 - Allégement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le recensement de la population.

5 - Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement de la population est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura environ trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infra communal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte. Auparavant, et sans doute à partir de 2005, il aura été possible de produire des résultats concernant la France entière (hors TOM) et ses régions en utilisant les seules données collectées chaque année.

5.2 Aspects « environnement »

Les résultats statistiques produits par le nouveau recensement apporteront les mêmes informations que celles issues du recensement général de la population de 1999.

5.3 Aspects européens

Sans objet en dehors de l'intérêt manifesté par Eurostat pour le nouveau recensement, compte tenu du fait que les raisons qui ont conduit l'Insee à cette réforme sont observées aussi dans d'autres pays membres de la Communauté européenne.

Bien entendu, le nouveau recensement permettra comme par le passé de répondre aux obligations européennes en matière de données portant sur les individus et les logements issues des recensements.

6 - Liste des publications

Les « *Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population* » ont été publiés par le CNIS (Rapport n° 56 de février 2000).

La concertation menée au sein d'un groupe de travail du CNIS sur le contenu des questionnaires du recensement a été l'objet d'une abondante production écrite, rassemblée dans le Rapport n° 67 de février 2001.

Le rapport de la Commission spéciale du CNIS mise en place en application de l'article 158 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est daté de septembre 2002 et porte le n° 77 dans la collection des Rapports du CNIS.

Par ailleurs, le programme a fait l'objet en 2000 de la publication de trois articles dans la revue de l'INED (« *Population* » volume 55, n° 4-5, 2000) :

- Présentation du recensement rénové (Guy Desplanques) ;
- Sondage, estimation et précision dans la rénovation du recensement de la population (Jean Dumais) ;
- La précision des données collectées sur une année dans le projet de recensement rénové (Benoît Riandey).

On peut lire aussi « *La rénovation du recensement français* » (Jean-Michel Durr et Jean Dumais – Actes du Symposium 2001 de Statistique Canada sur la qualité des données d'un organisme statistique. Séminaire).

Les Actes du séminaire du 5 octobre 2000 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'INSEE sont disponibles auprès de la SFdS (Journal de la SFdS, volume 140, n° 4).

Les Actes du séminaire méthodologique SFdS-Insee du 24 octobre 2001 sur la rénovation du recensement de la population ont été publiés dans le *Journal de la Société française de statistique*, vol. 142, n° 3, septembre 2002.

Les Actes du séminaire du 25 juin 2002 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'Insee sont en préparation.

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

A l'été 2004, une unité créée au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales prendra en charge la réalisation annuelle du recensement. Elle assurera les recensements complémentaires demandés par les communes. Suite à un report, le recensement de Nouvelle-Calédonie aura lieu en 2004. Comme cela avait été fait en 2002, une enquête sur la participation électorale aux scrutins de 2004 (élections régionales et européennes) permettra d'analyser les comportements électoraux d'un large échantillon d'inscrits et de mesurer les évolutions depuis la dernière décennie.

L'enquête internationale « générations et genres » se propose d'analyser les comportements démographiques en fonction des rapports entre générations et entre genres, mais aussi l'effet des contextes économiques et des politiques familiales. Elle devrait être réalisée, à l'initiative de l'Onu, dans 30 pays d'Europe entre 2003 et 2005 sous la forme d'un panel d'individus interrogés 2 ou 3 fois à 3 ans d'intervalle. La première collecte française, préparée par l'Ined et réalisée par l'Insee, devrait avoir lieu en 2005.

En 2004, le Répertoire d'immeubles localisés (RIL) entrera dans une phase de mise à jour régulière. En fonction des moyens disponibles, le champ du Ril sera étendu progressivement pour répondre aux demandes insistantes exprimées au sein du CNIS. Le projet C1CN3, permettant la prise en compte de Sirène, entrera dans la phase de développement.

Le département de la démographie poursuit la mise en place d'une base permanente d'équipements ; elle entrera dans une phase plus opérationnelle en 2004.

Les développements du projet de refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, se poursuivront. En 2004, ils devraient permettre une dématérialisation accrue des échanges avec les communes, pour l'état civil et la gestion du fichier électoral, et offrir aux clients qui demandent des certifications d'état civil des possibilités plus étendues d'interrogation. Dans le cadre de cette refonte, l'application de gestion de l'échantillon démographique permanent sera elle-même changée : ce sera l'occasion d'étendre le champ des sources qui alimentent l'EDP pour élargir ses usages.

Recensements de la population

1 - Exposé de synthèse

Jusqu'en 2002, la division Recensement de la population organisait et exploitait les recensements généraux de la population, y compris dans les Tom. Elle assurait également les recensements complémentaires effectués dans les villes nouvelles ou à la demande des communes en forte croissance démographique.

Avec le vote de la loi du 27 février 2002 qui met en place le nouveau recensement, les objectifs du recensement restent les mêmes : établir la population des différentes circonscriptions administratives, que plus de 200 textes utilisent en référence, fournir les statistiques de base de la population et des logements. Le recensement sert aussi de base aux enquêtes ultérieures auprès des ménages.

Pour le premier cycle du nouveau recensement, de 2004 à 2008, le contenu des bulletins a fait l'objet d'une large consultation des utilisateurs sous l'égide du Conseil national de l'information statistique, sous forme d'un groupe de travail du CNIS.

Le recensement comporte des informations sur le sexe, l'âge, le statut matrimonial, le département ou le pays de naissance, la nationalité, la résidence au précédent recensement, le statut actif ou non, la profession, l'activité économique, le lieu de travail.

Concernant les logements, le recensement apporte des informations sur le nombre d'occupants, le type de logement, l'année d'achèvement, le nombre de pièces, le statut d'occupation, les installations sanitaires, le chauffage.

A partir de l'été 2004, une unité sera mise en place au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales pour prendre en charge la réalisation courante du recensement rénové. Elle prendra en charge les recensements complémentaires, qui sont maintenus jusqu'aux premières publications, prévues fin 2008, sauf dans les territoires d'Outre-mer, où ils resteront possibles.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Le recensement de Nouvelle-Calédonie, prévu en 2003, a été reporté à 2004. Il devrait avoir lieu en été.

3. Opérations répétitives

Recensements complémentaires : octobre 2004.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.2 Aspects "environnement"

Certaines questions du recensement peuvent contribuer à une meilleure connaissance de l'environnement.

5.3 Aspects européens

Dans l'Union européenne, les recensements de la population de la campagne 2000, souvent réalisés entre janvier et mai 2001, ont fait l'objet d'orientations définies par Eurostat. Elles recommandent la période de collecte et les variables à collecter et précisent les tableaux à fournir par chaque pays à Eurostat. Suite au recensement de 1999, l'Insee a fourni ces tableaux en 2002. Ces orientations, à l'opposé d'un règlement ou d'une directive, ne sont pas contraignantes.

6. Liste des publications

En 1999 - Résultats du dénombrement RP99

- *Insee Première* n° 663, 664, 665, 691 (résultats provisoires et définitifs)
- Fascicules provisoires (par département)
- Fascicules "Populations légales" (bleu) par département

En 2000 - Résultats du dénombrement et de l'exploitation principale

- *Insee Première* n° 692, 701, 707, 726, 728 sur les évolutions rurales et/ou urbaines du territoire
- Fascicules "Évolutions démographiques" (orange) par département
- *Insee Première* n° 731 : Résultats du recensement de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Fascicules jaunes « Tableaux Références et Analyses de l'exploitation principale » par département
- *Insee Première* n° 746, 747, 748, 749, 750 (présentation des résultats nationaux de l'exploitation principale)

En 2001 – Résultats des exploitations statistiques

- *Insee Première* n° 758, 765, 766, 767 sur les mobilités et les aires urbaines

Résultats de l'exploitation complémentaire

- *Insee-Résultats* « Tableaux Références et Analyses du sondage au 1/20e (métropole) »
- *Insee Première* n° 787, 788, 789, 790, 791, 792 (présentation des résultats du sondage au 1/20e)
- Fascicules verts régionaux

En 2002, publications thématiques

- *Insee-Résultats* sur les populations étrangères et immigrées
- *Insee-Résultats* sur les ménages et les familles
- *Insee-Résultats* sur la population active.

En 2002, articles dans *Données sociales 2002* utilisant les données de recensement.

Documentation du recensement de la population du recensement de la population de 1999 : Guides d'utilisation tomes 1 à 10 parus (dernier paru en été 2002).

Mission répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

Après la rénovation du dispositif de collecte et d'exploitation des bulletins de l'état civil, entreprise en 1998, puis la mise en œuvre de l'application destinée à améliorer la qualité et la mise en place d'une enquête d'exhaustivité, une refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, a été lancée. Elle a pour objectif principal la dématérialisation accrue des échanges avec les fournisseurs en amont (les communes en particulier) et les clients et partenaires en aval (administrations sociales et fiscales). Cette dématérialisation est source d'économies et de réduction des délais. Elle vise aussi à améliorer et étendre les services rendus par cette base, principalement en matière de certification des états civils.

Le projet répond aussi à d'autres objectifs :

- fournir une application plus conviviale aux gestionnaires,
- faciliter la production d'indicateurs de gestion et de qualité.

L'expression des besoins de ce projet important, par les enjeux et par les moyens nécessaires, a été soumise au comité des investissements de l'Insee et a reçu un avis favorable. En 2004, il sera dans une phase active de développement.

2. Travaux nouveaux pour 2004

L'étude préalable du projet sera réalisée en plusieurs étapes, dont certaines en 2004.

3. Opérations répétitives

- Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil
- Réalisation de l'enquête d'exhaustivité
- Gestion du fichier électoral et du RNIPP
- Enrichissement de l'EDP à partir des bulletins d'état civil.

Pôle infrastructures géographiques

1. Exposé de synthèse

Le pôle Infrastructures géographiques de l'Insee est responsable de la gestion de l'information géographique à l'Insee : il gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infra communale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'Insee. Dans la perspective du recensement rénové, il met en place dans les communes de plus de 10 000 habitants un répertoire d'immeubles localisés (Ril), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le Ril s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre IGN.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Des opérations de mesure de la qualité du Ril seront mises en place. Un nouveau mode de délimitation des unités urbaines dans le cadre du nouveau recensement sera défini.

3. Opérations répétitives

Mise à jour annuelle du Code officiel géographique et du RIL, production des bases géographiques.

Mission base permanente d'équipements

1. Exposé de synthèse

L'Insee et le Scees ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'Insee a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'Insee met en place une base permanente d'équipements, qui offrira une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. L'aide des communes serait demandée pour valider l'information rassemblée. Une enquête sur l'attraction de certains équipements dans les zones rurales pourrait être intégrée au projet, de façon à maintenir l'apport des inventaires précédents au cas où l'inventaire communal ne serait pas reconduit dans son organisation traditionnelle. Ce projet sera mené en étroite coopération avec plusieurs SSM.

2. Travaux nouveaux pour 2004

En 2004, après la mise en place d'une maquette sur une première gamme d'équipements, le répertoire devrait être opérationnel dans une première version.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir sans ambiguïté l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, en ce qui concerne le stock, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

Mission estimations localisées de population

1. Exposé de synthèse

Entre les recensements de population, l'Insee élabore chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». Une refonte a été entreprise après le recensement de 1999 ; elle s'achève en 2003. Elle permettra de fournir en avril de l'année n+1 des estimations départementales au 1er janvier de l'année n et de produire à la demande des estimations infra départementales.

2. Travaux nouveaux pour 2004

En 2004, se poursuivra la réflexion sur l'articulation entre ces estimations et les résultats du nouveau recensement.

3. Opérations répétitives

Les estimations sont annuelles. Il peut être envisagé d'incorporer de nouvelles sources administratives.

Cellule statistiques et études sur l'immigration

1. Exposé de synthèse

La cellule Études sur l'immigration a été mise en place au début des années quatre-vingt dix, après la création du Haut Conseil à l'intégration. Elle réalise des travaux d'étude sur les populations immigrées et sur les migrations entre la France et l'étranger. Outre les exploitations secondaires de sources statistiques diverses, elle peut collaborer à la mise en place d'enquêtes sur ce thème.

2. Travaux nouveaux pour 2004

En 2004, la cellule exploitera, en lien avec la Cnav, commanditaire, l'enquête sur les immigrés âgés dont la collecte a été réalisée fin 2002. Elle mènera également des études à partir de l'enquête EHF (Étude de l'histoire familiale) de 1999. L'accent sera mis sur le devenir des personnes issues de l'immigration. La cellule débutera la préparation d'une enquête sur les populations immigrées ou issues de l'immigration, reprenant l'enquête MGIS réalisée en 1991-1992.

3. Opérations répétitives

Participation aux travaux du groupe du Haut Conseil à l'intégration, réponses aux demandes institutionnelles (Onu, Eurostat).

Division enquêtes et études démographiques

1. Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle réalise et exploite des enquêtes qui ont un lien avec la démographie. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et études longitudinales de mortalité.

L'année 2004 sera largement consacrée l'exploitation de l'enquête « construction des identités », de l'échantillon démographique permanent qui vient d'être enrichi des données du recensement 1999. Divers travaux sur la mortalité seront engagés à partir, notamment, des échantillons de mortalité créés en 1999.

Le travail de comptabilité démographique commencera à prendre en compte les apports de la première collecte du nouveau recensement, auquel devra également être adapté l'échantillon démographique permanent.

L'activité d'enquête portera sur la participation électorale à l'occasion des élections régionales et européennes, et, peut être, sur l'enquête internationale « Générations et genres », en collaboration étroite avec l'Ined.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, rénovées ou de périodicité supérieure à l'année

- Enquête « Générations et genres »

Initiée par la Commission des Nations unies pour l'Europe (Onu Genève), cette enquête démographique se propose d'analyser dans 30 pays d'Europe les comportements démographiques en relation avec les relations entre genres et entre générations, mais aussi en fonction des situations économiques et politiques des pays et des régions. Elle prendra la forme d'un panel d'individus interrogés 2 ou 3 fois à 3 ans d'intervalle, complété par une base de données contextuelles sur des variables économiques et relatives à la politique de la famille. L'enquête française sera réalisée par l'Insee en étroite collaboration avec l'Ined, qui participe à sa conception dans le groupe de projet international. La première collecte aura probablement lieu à l'automne 2005.

2.2. Autres travaux nouveaux ou rénovés prévus pour 2004

- Enquête « Participation électorale »

Les scrutins régionaux et européens du 1er trimestre 2004 feront l'objet d'une enquête par sondage relative à la participation des électeurs inscrits aux différents scrutins. L'échantillon (40 000 électeurs inscrits environ) sera le même qu'en 2002, ce qui permettra des études sur la stabilité des comportements. On y ajoutera cependant les très jeunes électeurs ainsi que les inscrits étrangers, qui n'étaient pas concernés par les scrutins du printemps 2002.

- Refonte de l'échantillon démographique permanent

La refonte informatique organisationnelle du répertoire des personnes physiques et la première collecte du recensement rénové sont l'occasion de lancer une refonte de l'échantillon démographique permanent. Sous réserve de l'accord des producteurs de données et de la CNIL, l'élargissement du champ de l'Edp aux données du fichier électoral, des causes médicales de décès, des déclarations annuelles de données sociales, et d'autres sources d'origines administratives pourrait permettre à terme la réalisation de nombreux travaux longitudinaux sur des sujets divers. Cette refonte s'étalera sur plusieurs années.

3. Opérations répétitives

- **Comptabilité démographique**

La principale innovation dans ce domaine portera sur l'intégration des résultats du nouveau recensement : une méthode devra être mise en place pour assurer l'utilisation optimale des apports des sources de l'état civil et des collectes annuelles du nouveau recensement, afin d'établir des séries homogènes de population et d'élaborer des analyses pertinentes.

On travaillera également à améliorer l'exploitation des données d'état civil sur les reconnaissances.

- **Études**

L'année 2004 sera largement consacrée à l'exploitation, dans le cadre de groupes ouverts aux partenaires de l'Insee et aux chercheurs, de plusieurs opérations réalisées ces dernières années : enquête « construction des identités », échantillon démographique permanent enrichi des données du recensement 1999, échantillons de mortalité, enquêtes HID. On engagera également plusieurs travaux sur les thèmes de la mortalité (espérances de vie aux grands âges, mortalité différentielle, projections d'espérance de vie par milieux sociaux) et sur la famille (homogamie, couples mariés et non mariés, durées des unions).

4. Aspects particuliers du programme 2004

4.1. Aspects "régionaux et locaux"

Comme cela a été le cas en 2002, l'enquête sur la participation électorale donnera lieu à plusieurs analyses au niveau régional.

La division poursuivra et achèvera la réalisation des « Données de démographie régionale », qui permettent, après chaque recensement, d'établir et d'analyser les spécificités locales en terme de fécondité et de mortalité, au niveau des régions, des départements, des zones d'emploi et des grandes agglomérations.

4.2. Aspects "environnement"

Néant

4.3. Aspects "européens"

L'enquête « générations et genres » aura comme finalité importante des études de comparaisons entre pays européens.

Le groupe de travail franco-slovaquo-hongrois sur les projections démographiques achèvera ses travaux par une publication commune.

5. Publications

- « Un siècle de fécondité française - caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 » Fabienne Daguet, *Insee Résultats Société* n° 8, octobre 2002.
- « La fécondité française au cours du XX^e siècle », Fabienne Daguet, *Insee Première*, n° 873, décembre 2002.
- « La situation démographique en 2000 - mouvement de la population » - C.Beaumel, L.Doisneau, M.Vatan, *Insee Résultats Société* n°10, octobre 2002.
- « Une vie familiale riche, mais fragile » - F.Clanché, *Dedans Dehors*, Revue de l'observatoire international des prisons section française, n°33, septembre 2002.
- « L'environnement familial des détenus » - Laurent Toulemon, Francine Cassan, in *Données sociales*, 2002
- « Panorama démographique de la France en 2000 » - L.Doisneau, in *Données sociales*, 2002
- « Projections démographiques pour la France, ses départements et ses régions à l'horizon 2030 » - Chantal Brutel et Laure Omalek, in *Données sociales*, 2002
- « Estimations locales sur les personnes handicapées vivant en domicile ordinaire - enquête HID 1999

- résultats détaillés » - Christine Couet, *Insee Résultats Société* n° 12, novembre 2002.

- « Estimations locales dans l'enquête HID » - Christine Couet, Document de travail Insee DSDS, n° F0207, novembre 2002.
- « Incapacités et dépendance de la population âgée française : apport de l'enquête HID » - Joël Ankri et Pierre Mormiche, revue de l'Observatoire Franco-Québécois de la Santé et de la Solidarité, n° 2, 2002.
- « La participation électorale au printemps 2002 : de plus en plus de votants intermittents » - François Clanché, *Insee première*, n° 877, janvier 2003.
- « Bilan démographique 2002 : légère diminution des naissances » - Lionel Doisneau, *Insee première*, n° 882, janvier 2003.
- L'enquête Handicaps, incapacités, dépendance : apports et limites, Pierre Mormiche, Revue française des affaires sociales, n°1-2, janvier-juin 2003
- Handicaps et inégalités sociales : premiers apports de l'enquête HID, Pierre Mormiche et Vincent Boissonnat, Revue française des affaires sociales, n°1-2, janvier-juin 2003
- Mortalité des femmes et environnement familial - Rôle protecteur de la vie de famille, Lene Mejer, Isabelle Robert-Bobée, *Insee première*, n°892 - avril 2003
- 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée, Corinne Barre, *Insee première*, n° 901 - juin 2003
- Une femme accouche en moyenne à 14 kilomètres de son domicile, Lionel Doisneau, *Insee première*, n° 903 - juin 2003
- Etude de l'Histoire familiale en 1999, Corinne Barre, Fichiers Détail, Juillet 2003
- Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements, Chantal Brutel et Laure Omalek, *Insee Résultats, Société* n° 16, août 2003
- La situation démographiques en 2000 - mouvement de la population - C.Beaumel, L.Doisneau, M.Vatan, *Insee Résultats, Société* n°18, août 2003.

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
Division des prix à la consommation

1 - Exposé de synthèse

Après la mise en place des nouveaux outils de collecte et de la nouvelle organisation régionale, l'accent sera mis sur l'amélioration de la méthodologie de l'indice des prix à la consommation. Les méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements dans les biens durables et l'habillement seront explorées. Des travaux seront également menés pour finaliser l'objectif de publication mensuelle unique et définitive à la date de la publication provisoire actuelle.

Le projet de saisie portable et rénovation de l'application des prix dans les Dom sera lancé avec l'objectif d'une meilleure intégration dans l'indice national.

2 - Travaux nouveaux pour 2004

2.1) Enquêtes nouvelles

Aucune opération n'est envisagée.

2.2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004

2.2.1) *Achèvement du projet de rénovation de la collecte régionale*

Après le passage à la saisie portable et la réorganisation du réseau des bureaux de prix régionaux, développement et mise en place de la version finale des outils prévus dans le projet avec, notamment les outils de contrôle de la qualité et ceux permettant la gestion de l'échantillon (opérations de changements d'année notamment)

2.2.2) *Rénovation du dispositif de l'indice des prix dans les Dom*

Le projet IPCR-Dom consiste en la mise en place de la saisie portable et en la rénovation de l'application spécifique Dom. Il comporte une dimension technique avec la modernisation des outils de collecte et de gestion des relevés et une dimension organisationnelle et méthodologique visant à mieux intégrer les travaux propres aux Dom dans le processus de fabrication de l'indice national.

2.2.3) *Amélioration de la qualité de l'IPC*

- L'animation et la formation du réseau régional (collecte et production) seront poursuivies en liaison avec la Division "Coordination des activités d'enquête et des méthodes de collecte".

- L'exploitation des outils mis en place par le projet IPCR permettra une démarche qualité à partir de l'exploitation des tableaux de bord et une amélioration des mises à jour de l'échantillon et des méthodes utilisées sur le terrain pour le traitement des effets qualité lors des remplacements (échanges d'information appropriés entre enquêteurs, DR et DG et développement des méthodes explicites d'évaluation).

- La méthodologie de l'IPC sera améliorée sur divers points :

* développement des méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements, en particulier dans les biens durables et l'habillement et de manière plus générale amélioration des méthodes de remplacement de produit en liaison avec l'échantillonnage.

* utilisation accrue de données issues de panels de distributeurs dans deux domaines : produits manufacturés et alimentaires de grande distribution, biens durables.

* rénovations ou améliorations méthodologiques sur certains indices tarifaires (de manière générale sur les produits à évolution rapide et tarification complexe).

3 - Opérations répétitives

L'indice des prix continuera à être élaboré et diffusé mensuellement.

La publication de deux versions chaque mois (indice provisoire puis indice définitif) sera remplacée par une publication unique dès que les conditions de qualité et rapidité seront obtenues à la fois de la collecte régionale issue du projet IPCR et des indices tarifaires dont certains seront à rénover à cet effet.

Par ailleurs, la BDM est mise à jour le jour de la publication des indices. Diffusée sous forme papier et sur internet, on y trouve toute la gamme des indices produits : indices de référence détaillés, indices CVS, inflation sous-jacente, IPCH de la France et de ses partenaires.

5 - Aspects particuliers du programme 2004

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Comparaisons spatiales de niveaux de prix. Pour répondre notamment à des besoins de la commission européenne de régionalisation du calcul des parités de pouvoir d'achats (PPA) des études méthodologiques seront poursuivies. Elles feront largement appel à l'utilisation des relevés de prix effectués pour le calcul de l'IPCH mais pourraient également déboucher sur des enquêtes complémentaires pour certaines zones ou certains produits.

Le développement de ces travaux sera suivi par la Division des Prix à la Consommation, en liaison étroite avec la Direction des Études et Synthèses Économiques chargé du calcul des PPA et la DCSRI (mission d'expertise sur les prix à la consommation).

5.3 - Aspects européens

Le processus d'harmonisation européenne des indices de prix se poursuivra en 2004.

Dans le cadre d'un "plan d'action" élaboré par Eurostat, un ensemble de travaux à caractère méthodologique a été entrepris pour progresser sur les deux dossiers délicats de l'échantillonnage et de l'ajustement de qualité. Ils déboucheront sur des propositions d'amélioration des méthodes de calcul de l'IPCH.

Un indice expérimental relatif aux propriétaires occupants sera élaboré et son adjonction éventuelle à l'IPCH sera étudiée.

6 - Liste des publications

- Deux *Informations Rapides* mensuelles diffusant l'indice provisoire et l'indice définitif.
- "Prix à la consommation – moyennes annuelles 2001 et 2002", *Informations Rapides* n° 32, janvier 2003.
- Un article sur le projet IPCR pour le *Courrier des statistiques* au troisième trimestre 2003.
- Un *Insee Résultat* avec CD-ROM pourtant sur les séries longues 1990-2002 d'indice des prix à la consommation, prévu au troisième trimestre 2003

Division conditions de vie des ménages

1. Exposé de synthèse

L'année 2004 sera marquée d'une part par la préparation de l'enquête Budget de Famille de 2005 (avec l'Unité de Méthodologie Statistique) et d'autre part par la refonte du dispositif EPCV, la collecte de la première enquête renouvelée devant intervenir en janvier 2005.

Ainsi, 2004 sera la dernière année de collecte du dispositif actuel des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV), né en 1996. La série d'indicateurs sociaux sera enrichie d'une huitième année, et une partie variable sur le thème des vacances est programmée pour le mois d'octobre, 5 ans après la précédente.

Par ailleurs la division continuera de produire les indicateurs mensuels sur le "moral des ménages" de l'enquête de conjoncture auprès des ménages (Camme), dans une version renouvelée et, en fonction de l'actualité, d'utiliser le dispositif de micro plate-forme.

2. Travaux nouveaux pour 2004

• Préparation de l'enquête Budget de famille

L'enquête « Budget de famille » est une enquête-ménage quinquennale depuis 1979. L'étude des dépenses des ménages constitue le premier objectif de ces enquêtes : on enregistre leur montant et leur nature, ventilés dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (au sens des comptes nationaux), comme les impôts et taxes ou les transferts inter-ménages, et l'enquête recueille également des éléments sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense comme l'autoconsommation alimentaire. Elle utilise des carnets de consommation en complément de la collecte plus traditionnelle par interview sous Capi. Ces carnets sont remplis à la main par les enquêtés.

Outre la consommation, les enquêtes Budget de famille sont très utilisées pour l'étude des revenus, relevés de manière détaillée. L'intérêt essentiel des enquêtes « Budget de famille » réside en effet dans le fait de mettre en relation les ressources des ménages avec les niveaux et les structures de consommation. Elles constituent à cet effet une source de référence pour les études sur la consommation des ménages.

Pour l'édition 2005 de l'enquête, aucune innovation majeure n'est envisagée. Les principales évolutions porteront sur les outils de collecte ou les méthodes de redressement.

• Refonte du système d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV)

Depuis 1996, l'Insee réalise, trois fois par an, des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Ces enquêtes comportent une partie fixe dite « indicateurs sociaux » et une partie variable. La partie "indicateurs sociaux" est destinée à appréhender et mesurer régulièrement certains aspects de la vie des ménages. La partie variable est destinée à appréhender ponctuellement tel ou tel problème social lié aux conditions de vie.

La mise en place de la future enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (ERCV) et les nouveaux besoins d'indicateurs sociaux liés aux différents programmes européens, imposent la refonte du système EPCV, le système renouvelé devant entrer en production en 2005. La refonte consiste en partie à repérer les indicateurs de conditions de vie pris en charge par ERCV et à sélectionner et répartir les autres indicateurs dans deux nouvelles EPCV. La refonte devrait permettre aussi de faire évoluer les indicateurs actuels afin de mieux répondre aux nouveaux besoins (par exemple en introduisant des nouveaux indicateurs sur les « nouvelles technologies »). Au total, le nouveau système EPCV sera composé de deux enquêtes, en janvier et octobre.

Malgré ces évolutions, le système EPCV rénové restera comparable au dispositif précédent, afin de préserver, au maximum, la continuité des séries d'indicateurs sociaux. Outre la partie "indicateurs sociaux", chaque EPCV sera assortie d'une partie variable. Ces parties variables seront de deux sortes : parties variables récurrentes (Nouvelles technologies, par exemple) et parties variables innovantes (Environnement, ...).

• **Partie variable des enquêtes permanentes sur les conditions de vie.**

En 2004, une enquête "partie variable PCV" est prévue, sur le thème des vacances. Des années 1970 à 1994, l'enquête « vacances » était réalisée deux fois par an, en mai sur la saison d'hiver s'achevant, en octobre sur la saison d'été. Depuis lors, l'enquête, intégrée dans le dispositif PCV, est devenue quinquennale. La dernière enquête sur ce thème ayant eu lieu en octobre 1999. Son objectif principal est l'étude de la fréquence et de l'organisation des vacances. Elle permet avant tout d'évaluer le taux de départ en vacances des résidents français sur la période référencée et de mettre en évidence les différences de comportement entre les ménages.

L'enquête permet de recenser, sur la période d'été et pour chaque individu, les voyages de quatre nuits et plus hors du domicile, puis d'en préciser la nature (circuit, séjour à la mer, à la campagne ou à la ville, ...), la durée, la destination précise en France ou à l'étranger, le moyen de transport utilisé, le mode d'organisation et d'hébergement. Les vacances terminées pendant la période d'hiver seront également recensées mais ne seront probablement décrites que sur quelques variables seulement (nature de ces vacances, nombre, durée, lieu, mode d'hébergement). L'enquête aborde également un aspect plus sociologique : les individus partent-ils seuls ou en groupe, quel est le nombre et l'identité des personnes qui les accompagnent (membres du ménage ou de la famille, amis). Par ailleurs, on tentera de connaître la raison des non-départs en vacances.

L'ensemble de ces éléments pourront être mesurés en évolution depuis 1999. Mais il peut être envisagé d'introduire quelques nouveaux thèmes, comme les départs pour de courts séjours, de moins de 4 nuitées, qui, depuis 1999 et compte tenu de la réduction du temps de travail, ont pu se multiplier. De même, on peut introduire de nouveaux facteurs explicatifs tels que la possession d'une résidence secondaire ou d'une caravane, la disposition d'un jardin, etc.

• **Prolongements statistiques de l'enquête Santé 2002-2003**

Des opérations associées à l'enquête Santé, dont la collecte se termine en octobre 2003, pourront se prolonger en 2004. L'appariement de l'enquête principale avec les bilans de santé auprès d'un échantillon volontaire dans certaines régions, ainsi que l'appariement sur des variables agrégées avec les fichiers de la CNAM devront se dérouler en 2004.

3. Opérations répétitives

• **Parties indicateurs sociaux des enquêtes permanentes sur les conditions de vie.** Dans le cadre du dispositif EPCV actuel, il est prévu 3 enquêtes par an. Cependant, en raison du démarrage de l'enquête européenne ERCV, de façon concomitante à celui du nouveau recensement de la population, il a été décidé de supprimer l'enquête de mai. En conséquence, l'enquête de janvier contiendra, outre les indicateurs sociaux habituels (environnement du logement, victimation...) l'essentiel de ceux de l'enquête de mai (difficultés financières, endettement, déprivation, confort du logement, biens d'équipement).

• **Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages.** A partir du mois de septembre 2003, l'enquête Camme rénovée devrait entrer en production pour de premiers résultats en janvier 2004. Elle contiendra, à la demande de la Commission européenne, quelques questions supplémentaires.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.2. Aspects "environnement"

Les indicateurs sociaux de l'enquête PCV de janvier portent sur la qualité de l'habitat, l'environnement et la sécurité.

5.3. Aspects européens

La rénovation du dispositif EPCV devrait inclure des modules harmonisés au niveau européen, notamment sur les nouvelles technologies.

L'enquête Camme rénovée sera entièrement harmonisée au niveau européen.

6. Publications

En 2002 et de janvier à septembre 2003

Enquête Permanente Conditions de Vie (EPCV) - indicateurs sociaux

Conjoncture et évolution de la pauvreté : une approche pluridimensionnelle ; *Les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la documentation française, 2002* ; enquête mai 1996 à 2001

Indicateurs de niveau de vie-indicateurs sociaux annuels de 1996 à 2001 ; *Insee Résultats* n°737 - *Série Consommation-modes de vie* n°2, série société, janvier 2002 ; enquête mai 1996 à 2001

La pauvreté en termes de condition de vie : quatre profils de ménages ; *Données Sociales* 2002 ; enquête mai 1996 à 2001

La vie sociale des seniors ; *Données Sociales* 2002-2003 ; enquêtes d'octobre 1999 à 2001

La pauvreté chez les enfants ; *Insee-Première* n°896- Avril 2003 ; Enquêtes de mai 1999 à 2001

Pauvreté et indicateurs de conditions de vie en France - résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie menée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques (INSEE) - Evolution 1997-2001, *Santé, Société et Solidarité, n°1, 2003*

Enquête Permanente Conditions de Vie (EPCV) - Parties Variables

Les vacances des Français ; *Insee Résultat Société* n°4, mai 2002 ; enquête octobre 1999

Un tiers des adultes ont déjà utilisé l'internet ; *Insee Première* n°850 juin 2002 ; enquête octobre 2001

Les relations au tabac sont multiples ; *Insee Première* n°852 juin 2002 ; enquête mai 2001

Mesurer la qualité de la vie dans les grandes agglomérations ; *Insee Première* n° 868 octobre 2002 ; enquête avril-juin 2001

Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes ; *Insee Première* n°869 octobre 2002 ; enquête mai 2001

Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands ; *France-Portrait social 2002-2003* ; enquête avril-juin 2001

Dix ans de vacances des français ; *France-Portrait social 2002-2003* ; enquête octobre 1999

Être seul ; *Données Sociales*, 2002 ; enquête mai 1997

Aider les personnes âgées à vivre à domicile : nature des aides et conséquences pour l'entourage ; *Données Sociales*, 2002 ; enquête mai 1999

Les Franciliens bien insérés dans leur quartier ; *Île-de-France à la page* n°215, novembre 2002 ; enquête avril-juin 2001

Travailler pour être heureux ? ; *Ed Fayard* janvier 2003 ; enquête de janvier 1997

Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises dans l'enfance ; *Insee Première* n°883, février 2003 ; enquête d'octobre 2000

Lieux de résidence et sentiment d'insécurité ; *Données urbaines*4 2003 ; enquête d'avril-juin 2001

Une personne sur deux est membre d'une association ; *Insee Première* n°920, septembre 2003 ; enquête d'octobre 2002

Enquête de conjoncture mensuelle auprès des ménages (Camme)

Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages; *Informations rapides* mensuelles; enquêtes janvier 1991 à décembre 2002

Une lecture enrichie des réponses aux enquêtes de conjoncture ; *Note de conjoncture* de Décembre 2002; enquêtes Janvier 1991 à novembre 2002

Les opinions des Français; *France, portrait social* - 2002; enquêtes janvier 2002 à juillet 2003

Enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI (1997-1998)

Le retour à l'emploi des allocataires du RMI : les enseignements de l'enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI ; DREES, *dossiers solidarité et santé*, n°1, janvier-mars 2002.; Vagues janv-février 1998 et septembre 1998

Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : quel est le sort des allocataires du RMI ? ; novembre 2001, *Cahiers de la MSE- MATISSE* n°2002.26"; Vagues janvier-février 1998 et septembre 1998

Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : quel est le sort des allocataires du RMI ? ; *Revue économique* n°6, novembre 2002; Vague janvier-février 1998

Enquête Emploi du temps 1998-1999

Temps partiel des femmes : entre « choix » et contraintes; Dares, *Premières synthèses* n°08.2, février 2002

Quel temps pour les activités parentales ; Drees, *Etudes et Résultats* n°162, mars 2002

10 articles sur l'emploi du temps ; *Économie et Statistique* numéro 6-7 2002, septembre 2002

Enquête Sans domicile (janvier-février 2001)

Hébergement et distribution de repas chauds - Le cas des sans domicile ; *Insee-Première* n°823-janvier 2002

Hébergement et distribution de repas chauds - Qui sont les usagers de ces services; *Insee-Première* n°824-janvier 2002

Les sans-domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds ; Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002, *La documentation française*

Les plus de 50 ans utilisateurs des lieux de distribution de repas chauds; *Gérontologie et Société* n°102, septembre 2002

Les sans-domicile usagers des services d'aide dans l'agglomération parisienne, *Île de France à la page* n°214 - Insee Octobre 2002

L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds ; *Le courrier des statistiques* n°104- INSEE - Décembre 2002

La santé des sans-domiciles usagés des services d'aide ; *Insee-Première* n° 893- Avril 2003

France, Quebec : une comparaison de la population des sans-domicile usagés des services d'aide ; *Santé, Société et Solidarité*, n°1, 2003

Les Sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi ; *Insee-Première* n°XX, septembre 2003 (à paraître)

Institut national d'études démographiques - INED

Exposé de synthèse

Après validation des tests CAPI qui se déroulent actuellement jusqu'à fin novembre 2003, l'Ined va réaliser la collecte de l'enquête « Familles et employeurs » en automne 2004. Pour cela il a déjà obtenu du Cnis un avis d'opportunité au printemps 2003.

De même, comme il était annoncé à l'automne 2002, l'Ined va procéder à l'extension de l'enquête sur l'adoption fin 2003 et début 2004, pour laquelle il a sollicité également un avis d'opportunité, obtenu au printemps 2003.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'enquête « Générations et Genre » lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe basée à Genève (UNECE), la même qui, il y a plus de dix ans, avait été l'initiatrice des enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Survey* ou *FFS*), l'INED a été sollicité par la PAU pour participer à la conception de l'enquête GGS et notamment à l'élaboration du questionnaire. La mise en œuvre de l'enquête française sera assurée conjointement par l'INED et par l'INSEE (division « Enquêtes et études démographiques »). Une information sur ce projet d'enquête a été faite au CNIS au printemps 2003, et le terrain aura lieu à l'automne 2005.

Pour mémoire, l'Ined est également impliqué dans le projet d'enquête *Histoires de vies - Construction des identités* présenté par l'Insee. Il a participé à la conception du questionnaire et a aussi participé financièrement aux opérations de collecte, désormais terminées, excepté les entretiens qualitatifs complémentaires.

Enfin, l'Ined continue de gérer l'étude longitudinale sur les personnes atteintes de *mucoviscidose* et, en partenariat avec l'Inserm, de participer à l'enquête longitudinale *Cohortes contraceptives*.

Étude sur l'adoption

1- Objectifs généraux de l'étude

L'objectif est d'étudier l'adoption à partir de trois angles d'approche différents, celui des procédures, celui des candidats à l'adoption, celui des enfants.

Les procédures. Outre une meilleure connaissance statistique de l'issue et de la durée de chaque étape d'une procédure et des filières suivies pour parvenir à adopter, l'étude permettra d'observer les différences liées à la départementalisation de l'Aide sociale à l'enfance.

Les candidats à l'adoption. L'objectif est de connaître les caractéristiques socio-démographiques des candidats, leur histoire familiale et génésique, leurs motivations, leurs choix et compromis. Il s'agit d'apporter des réponses *exactes* aux nombreuses questions posées par l'adoption. Les personnes appartenant aux catégories socialement et/ou économiquement défavorisées se portent-elles candidates à l'adoption et ont-elles des chances identiques à celles des classes supérieures de parvenir à adopter ? Combien de célibataires tentent-ils d'adopter un enfant et combien d'entre eux voient-ils leur projet aboutir ? Parmi les couples qui adoptent, combien ont déjà un enfant biologique ou pourraient en avoir s'ils le souhaitent ? Quels sont les candidats qui parviennent à surmonter tous les obstacles et par opposition, quels sont ceux qui échouent et pourquoi ? Quels sont ceux qui renoncent à leur projet en cours de procédure et pourquoi ? Les motivations des candidats sont repérées grâce aux rapports de l'assistante sociale et du psychologue.

Les enfants adoptés. L'observation porte sur les caractéristiques démographiques des enfants (sexe, date de naissance, origine, date d'accueil dans la famille adoptive ...), sur les changements de prénom et la santé des enfants à leur arrivée.

2- Origine de la demande

A la demande du Conseil supérieur de l'adoption et de la Direction générale de l'Action Sociale (DGAS) au Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, l'Institut national d'études démographiques (INED) a réalisé en 2002, une recherche exploratoire sur l'adoption dans le département des Yvelines. Cette première expérience dans les Yvelines ayant répondu aux attentes, la DGAS a décidé de l'élargir à d'autres départements de la métropole aux caractéristiques économiques et géographiques contrastées. En effet, les conclusions sur l'adoption dans les Yvelines ont, par définition, une portée limitée puisqu'elles ne s'appliquent qu'à un seul département. Seul l'élargissement du champ géographique de l'étude permettra de faire apparaître les différences sur la durée et l'issue des procédures en fonction des départements, et de savoir si les différences culturelles régionales s'expriment également à travers le choix des pays d'origine des enfants adoptés.

3- Champ de l'étude

L'étude porte sur :

- neuf départements, chacun représentant une région différente. L'objectif n'est pas de constituer un échantillon représentatif, mais d'étudier l'adoption dans des départements très différenciés, aussi bien par leurs caractéristiques adoptives que par leurs caractéristiques économiques et de leurs particularités régionales. Une classification des départements a été effectuée selon le quartile d'appartenance en terme de taux d'agrément (rapport entre le nombre de personnes agréées au 31/12/01 et la population des femmes de 20 à 59 ans au recensement de 1999), de taux d'urbanisation et de la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active. Le choix du dernier critère se justifie par la sur-représentation de cette catégorie parmi les candidats à l'adoption, quel que soit le département.

- Tous les candidats qui ont fait une demande d'agrément pour adopter dans l'un de ces départements, quelle que soit l'issue de leurs démarches : abandon du projet, refus, retrait ou expiration de l'agrément, adoption d'un ou plusieurs enfants (les candidats à l'adoption doivent obligatoirement être agréés, la demande d'agrément constitue donc la première de leurs démarches).

- La totalité des procédures achevées en 2001 et 2002, ce qui garantit la représentativité des procédures, des candidats et des enfants adoptés au cours de ces deux années dans les départements sélectionnés.

On prévoit de disposer ainsi de 2000 à 2500 dossiers de procédures.

4- Méthodes

La constitution d'un fichier informatisé et anonyme des dossiers de tous les candidats à l'adoption dont la procédure s'est terminée en 2001 ou 2002 dans les neuf départements concernés. Les départements sont sélectionnés en fonction de leur situation géographique et des taux de demandes d'agrément, d'urbanisation et de cadres supérieurs dans le département.

Une enquête postale auprès de tous les candidats ayant terminé une procédure au cours de ces deux années. Trois questionnaires différents ont été conçus : le premier est destiné aux candidats qui sont parvenus à adopter ; le second aux candidats agréés qui n'ont pas adopté, soit parce qu'ils ont abandonné leur projet, soit parce qu'on ne leur a pas proposé d'enfant ; le troisième aux candidats qui ont renoncé à leur projet avant l'agrément ou qui ne l'ont pas obtenu. Chaque candidat recevra un questionnaire correspondant à l'issue de ses démarches ainsi qu'une lettre d'accompagnement l'invitant à répondre à l'enquête. Cette méthode a été testée dans le département du Pas-De-Calais où 43% des personnes contactées ont répondu, les autres avaient déménagé ou n'ont pas souhaité répondre.

C. Villeneuve-Gokalp, chargée de recherche à l'INED est responsable du projet. L'étude est réalisée en collaboration avec Isabelle Frechon, chercheur contractuel à l'INED. Le service des enquêtes de l'INED assurera la logistique de l'étude.

5- Principaux thèmes abordés

5-1 Les informations sur les procédures

Date de la demande d'agrément (= ouverture du dossier).

Issue des procédures : abandon avant ou après l'agrément, refus, retrait ou expiration de l'agrément, adoption, éventuellement nombre d'enfants adoptés à l'issue de la procédure.

Si abandon du projet : il s'agit de savoir à quel moment a eu lieu l'abandon, avant la première réunion de la commission d'agrément ou après, si le candidat a notifié aux services d'adoption son intention d'abandonner et les motifs de son abandon ou si l'Ase a considéré qu'il y avait abandon du projet parce que le candidat n'avait pas fait les démarches requises. Date de cette notification ou du dernier contact avec l'Ase.

Pour tous ceux qui n'ont pas abandonné avant la décision d'agrément : date et avis de la première réunion de la commission d'agrément, décision du Président du conseil général. Si refus de l'agrément : motifs du refus, existence ou absence de recours, gracieux ou/et contentieux. Date et résultats du(des) recours. Éventuellement date(s) et avis ultérieurs de la commission d'agrément et décision(s) du Président du conseil général. Mêmes informations pour tous ceux qui ont eu un retrait de l'agrément.

Existence de modifications de la situation familiale ou professionnelle en cours de procédure, nature et conséquences de ces modifications (nouvelle réunion de la commission d'agrément, etc.).

Projet d'accueil en début de procédure : nombre d'enfants souhaités, sexe, âge, préférence pour un enfant né en France ou à l'étranger et pays d'origine souhaité, souhait d'accueillir un enfant souffrant de problèmes de santé ou atteint d'un handicap. Éventuellement demande de modification(s) de l'agrément et raisons de cette demande, accord ou refus des modifications. Descriptif de l'enfant pour lequel l'agrément a été obtenu.

Démarches effectuées à l'étranger, recours à un OAA.

Si adoption : date à laquelle l'enfant est confié, type d'adoption (plénière ou simple), date de l'adoption dans le pays de l'enfant. Si l'adoption à l'étranger équivaut à une adoption simple : date du jugement d'adoption plénière en France.

Éventuellement échec de l'adoption : enfant retiré au candidat.

Les procédures antérieures : leur nombre, l'issue et l'année de fin de procédure et le département où chaque procédure a été suivie.

5-2 Les informations sur les candidats

Date et pays de naissance, nationalité, particularités familiales du candidat pendant son enfance. Situation familiale en début de procédure : situation matrimoniale légale, vie en couple, date de début de vie commune, de mariage. Si le candidat ne vit pas en couple, a-t-il déjà eu une relation conjugale, a-t-il une relation conjugale non cohabitante ?

Date de naissance des enfants biologiques et adoptés, éventuellement date de décès. Présence de ces enfants dans le ménage. Date d'arrivée dans la famille et d'adoption des enfants adoptés et pays d'origine.

Difficultés ou impossibilité de procréation, essais de procréation médicalement assistée.

Compte rendu des investigations de l'assistante sociale, du psychologue et/ou du psychiatre.

Diplôme, profession, situation professionnelle. Situation financière : revenus, montant du loyer ou du remboursement d'emprunts, autres charges.

Changements éventuels intervenus dans la situation familiale ou professionnelle au cours de la procédure.

5-3 Les informations sur les enfants adoptés à l'issue de la procédure

Dates de naissance, d'accueil et du jugement d'adoption de l'enfant. Âge, sexe, pays d'origine, changement de prénom. Observations sur « le suivi » de l'enfant au cours des six premiers mois suivant son arrivée.

6- Place dans le dispositif existant sur le sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Les données statistiques et les études sur l'adoption sont peu nombreuses et lacunaires :

6- 1. Données administratives

relevé du nombre de visas d'établissements délivrés par pays d'origine au 31.12 de chaque année (ministère des affaires étrangères) ;

nombre de requêtes en adoption simple ou plénière déposées chaque année auprès des tribunaux (service statistique du ministère de la justice) sans pouvoir distinguer l'adoption intra familiale de l'adoption extra familiale ;

données recueillies par la DGAS tous les deux ans sur les décisions départementales en matière d'agrément des candidats à l'adoption, mais ces décisions ne permettent pas de savoir à combien de demandes s'appliquent ces décisions.

6- 2. Enquête disponible ou en cours

l'enquête Ined-Insee sur l'histoire familiale associée au recensement de la population de 1999 contient pour la première fois des questions portant sur les enfants adoptés, mais elle ne permet pas de distinguer l'adoption intra-familiale et de l'adoption extra-familiale

7- Calendrier

Janvier 2003 : note méthodologique remise à la DGAS.

Mars - Avril 2003 : premiers contacts avec les départements sélectionnés pour solliciter leur participation à l'étude

Juin - Juillet 2003 : soumission au Comité du Label et à la Cnil

Septembre 2003 : rapport d'avancement des travaux remise à la DGAS

L'étude a pris du retard en raison du gel des crédits du ministère. La saisie des dossiers commencera en novembre 2003 et s'étalera sur quatre mois. L'enquête postale commencera dans chaque département dès que le relevé de tous les dossiers aura été effectué. Le rapport final destiné à la DGAS et qui portera uniquement sur les dossiers, doit être remis le 15 novembre 2004. Des articles de recherche suivront dans des revues qui restent à déterminer.

8- Comité de concertation

Des représentants du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, des représentants du Conseil supérieur de l'adoption, des représentants de l'Ined.

Enquête « familles et employeurs »

L'enquête « familles et employeurs » est l'un des projets majeurs de l'Unité de recherche « Démographie, genre et sociétés » de l'INED. L'INED, l'INSEE et la DARES travaillent en partenariat sur ce projet, élaboré et suivi par un groupe de chercheurs d'horizons divers : le groupe « pefe », sur lequel s'appuiera le groupe des utilisateurs de cette enquête.

Les objectifs principaux de cette double enquête sont :

- * d'éclairer l'étude des comportements familiaux des hommes et des femmes par leurs activités et contextes professionnels ;
- * d'étudier les interactions entre conjoints et les comportements différenciés de genre ;
- * de dresser une typologie des employeurs en fonction d'indicateurs de comportement vis à vis des familles.

Auprès des ménages, les triples trajectoires personnelles familiales, professionnelles et résidentielles sont complétées par des questions portant sur les vies en couple, les conjoints même séparés, les enfants présents ou non dans le logement, les choix éducatifs, l'emploi du temps du ménage et les conditions de travail perçues par l'enquêté.

Auprès des employeurs, on aborde la structure des effectifs, les caractéristiques économiques de l'établissement, la gestion du personnel, les avantages sociaux et l'organisation du travail.

Les éléments importants et novateurs de cette enquête :

* Il s'agit d'une double enquête nationale qui permet de rapprocher les points de vue des personnes et les logiques des employeurs. Elle a pour objectif de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes, en confrontant les points de vue des personnes et ceux des employeurs à l'aide de questionnaires coordonnés. Il s'agit donc de faire dialoguer des données de type « enquêtes ménages » avec des données de type « enquête auprès des entreprises » pour mieux analyser comment entreprises (ou établissements publics) et parcours individuels s'influencent. Cette méthode permettra d'éclairer les comportements familiaux des hommes et des femmes par leurs contextes professionnels et trajectoires d'activité. On espère aussi mesurer comment les contextes familiaux sont pris en compte sur les différents lieux de travail.

* Le « volet individuel » est une enquête complémentaire à l'enquête emploi portant sur les personnes de 25 à 44 ans et leurs conjoints éventuels ; le « volet employeur » est une enquête postale indépendante auprès des établissements de 20 salariés et plus où travaillent les personnes rencontrées dans le « volet individuel ».

* En s'adressant d'abord aux personnes, on aura une représentation nationale des individus et des familles, quelles que soient leurs situations d'activités.

* Les hommes et les femmes sont enquêtés de la même façon, en particulier, les conjoints d'un même couple, pour pouvoir étudier l'interaction de leurs comportements, de leurs trajectoires, et de leurs contextes professionnels.

* Les établissements de 20 salariés et plus de tous les secteurs sont enquêtés grâce à l'adresse donnée dans l'enquête emploi, ce qui permet de décrire tous les contextes professionnels, y compris dans la fonction publique et dans les secteurs habituellement délaissés dans les enquêtes auprès des entreprises .

* Les personnes travaillant dans des établissements de moins de 20 salariés répondront dans le questionnaire individuel à quelques questions permettant de situer leur contexte professionnel pour faciliter les comparaisons.

* La collaboration et la confrontation méthodologique entre services statistiques différents (auprès des ménages et des entreprises) est inhabituelle et intéressante.

Où en est-on ?

Après la mise au point des questionnaires et les tests menés en 2001 et 2002 par l'INED, les services régionaux d'enquêtes auprès des ménages et le réseau d'enquêteurs auprès des entreprises de l'INSEE, l'année 2003 a été consacrée à finaliser la procédure de collecte (mise sous CAPI, calendrier et transmission des fichiers), à préciser les projets d'exploitation et à présenter l'enquête aux membres du CNIS, au Comité du label et dans des colloques internationaux. La collecte est programmée à partir de mi-2004.

Éléments de quantification :

Environ 10 700 questionnaires individuels (personnes de 25 à 44 ans et leurs conjoints, sortants de l'enquête emploi sur deux trimestres) sont attendus ; parmi ces individus, 4 900 personnes travailleraient

dans un établissement de plus de 20 salariés. Le volet individuel est un questionnaire sous CAPI sur la base d'environ 25 minutes d'interrogation, et sera réalisée au second semestre 2004, le volet employeur consiste en un questionnaire de huit pages, et sera réalisé début 2005.

1. L'équipe de recherche et le groupe « pefe » : un réseau de concepteurs et de futurs utilisateurs de l'enquête

L'INED, l'INSEE et la DARES travaillent en partenariat sur ce projet. Suite à la mutation de Monique Meron à la DARES, Ariane Pailhé et Anne Solaz assurent désormais la coordination du projet. L'équipe de recherche comprend Daniel Courgeau, et Carole Bonnet (unité « Démographie économique »). Cécile Lefèvre et Martine Quaglia, du service des enquêtes, participent au projet, qui est également suivi par le service statistique et informatique et par le pôle méthodologique sur « Biographies et espaces multi-niveaux ».

A l'INSEE, les réseaux d'enquêteurs assurent la plupart des tests. Le correspondant de l'Ined pour cette enquête est la Division Emploi (Dominique Goux et Kitty Attal).

A la DARES Dominique Méda responsable de la Mission d'animation de la recherche suit et soutient le projet, notamment à travers l'appel d'offre « Entreprises, égalité entre femmes et hommes et articulation des temps de vie », lancé par la Mission d'animation de la recherche et le Service du droit des femmes, et plusieurs chercheurs y participent.

Le groupe « pefe » a participé aux réunions de travail et servira de base au réseau d'utilisateurs de la future enquête. Outre les organismes déjà cités, y participent très régulièrement des membres du CEE, du CGP, du SESSI, de la DREES et de laboratoires comme le LASMAS et le MATISSE.

2. Les objectifs de l'enquête « familles et employeurs »

Ce projet s'inscrit dans l'optique d'une meilleure compréhension des liens entre environnement économique et démographie. Le besoin de données nouvelles permettant des analyses approfondies sur l'articulation entre vies professionnelles et vies familiales et sur les mécanismes d'arbitrages au sein du couple est largement ressenti.

Compléter les points de vue individuels par ceux de l'employeur.

On sait que le point de vue de l'employeur et sa logique sous-jacente diffèrent de ceux du salarié (voir par exemple certains résultats de l'enquête REPONSE et des bilans sur les 35 heures). De plus, la connaissance pratique d'un milieu n'implique pas nécessairement une conscience explicite ; autrement dit, le point de vue du ou de la salarié(e) ne suffit pas. En effet, la perception de la personne reste partielle, et fonction même de ses caractéristiques (sexe, âge, génération, formation, passé familial, régional, culturel...). La personne interrogée ne connaît pas l'ensemble des possibles ni la relativité de sa propre position. Il suffit pour s'en convaincre de revenir aux études faites sur la perception des risques d'accidents dans les enquêtes sur les conditions de travail. Plus concrètement, un salarié d'un grand établissement ne connaît pas précisément la structure des effectifs qui l'entourent, même par rapport à des variables très simples telles que le taux de féminisation, la part des moins de 30 ans ou de contrats à durée indéterminée.

Des expériences, recherches et enquêtes précédentes, sources d'inspiration

Relier le contexte professionnel au point de vue familial est rarement fait. Il existe déjà certaines enquêtes qui combinent le point de vue de l'employeur et celui du salarié pour éclairer, le comportement et la stratégie de l'entreprise, cœur de la préoccupation, par certains éléments provenant du salarié. Ainsi l'enquête sur « les changements organisationnels et l'informatisation » (COI) pilotée par le Centre d'études de l'emploi (Nathalie Greenan) cherche à caractériser l'impact de l'innovation dans certains secteurs. Cette enquête a montré qu'enrichir les données acquises dans l'établissement par le point de vue de salariés permet d'affiner la compréhension du lieu du travail. Les enquêtes sur la structure des salaires et le coût de la main d'œuvre complètent les données d'entreprise par des données individuelles sur les rémunérations (INSEE). L'enquête REPONSE interroge des Directeurs, des responsables du personnel et des salariés des mêmes établissements (DARES). On peut aussi citer les enquêtes d'évaluation des 35 heures qui portent d'une part sur des salariés dont l'entreprise est passée aux 35 heures depuis plus d'un an et d'autre part sur un échantillon d'employeurs concernés. Employeurs et salariés n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes établissements, mais les questions explicitent le bilan de la réduction du temps de travail (RTT) sur les conditions de vie et la conciliation vie familiale/ vie professionnelle.

Dans les enquêtes individuelles longitudinales, comme certaines enquêtes complémentaires à l'enquête emploi (enquête « jeunes et carrières » de 1997, enquête « Jeunes » de 1992 par exemple), dans les

enquêtes sur les conditions de travail, et aussi certaines enquêtes INSEE sur l'emploi du temps et les conditions de vie, on ne connaît le contexte professionnel que du point de vue de la personne. Il est pourtant possible de relier l'enquête emploi aux fichiers d'entreprises et d'établir ainsi un lien avec l'employeur. La Dares a utilisé ce lien pour observer les conséquences de la réduction du temps de travail pour les salariés d'établissements concernés.

Les sources de données longitudinales (l'échantillon démographique permanent apparié avec les DADS) reliant l'emploi et le salaire aux événements familiaux et aux caractéristiques de la personne sont aussi des sources prometteuses. Un appariement a également été réalisé entre répertoire d'entreprises ayant appliqué la RTT et l'enquête emploi reliée sur 3 ans afin d'étudier les changements d'horaires et de conditions de travail des salariés concernés (Estrade Méda). Mais les renseignements contenus dans les répertoires d'entreprises sont limités et les problèmes de décalages dans le temps donc de mises à jour sont importants.

L'idée de l'enquête « familles et employeurs » est d'envoyer un questionnaire aux établissements, et de rapprocher des données recueillies auprès des ménages avec les points de vue des employeurs, pour mieux analyser comment entreprises (ou services publics) et parcours individuels des hommes et des femmes se choisissent, s'influencent, s'ignorent ou se contraignent.

Montrer comment contextes professionnels et trajectoires d'activité éclairent les comportements familiaux des hommes et des femmes.

Pour un même individu, la sphère professionnelle et la sphère domestique ne sont pas vécues comme des mondes aux cloisons étanches. Au sein des familles, hommes et femmes n'ont pas la même approche de ces interactions et se répartissent inégalement contraintes et responsabilités. Par exemple, la trajectoire personnelle, l'activité, le métier, le revenu et les conditions du travail de chaque adulte influencent les horaires, les déplacements, et l'organisation pratique des journées du ménage, choix liés à la garde et à la scolarité des enfants. On sait déjà que la stabilité d'un couple, la date de naissance d'un enfant, sont en relation avec la situation et le parcours d'activité de chacun des adultes impliqués.

La catégorie socioprofessionnelle des personnes, le statut juridique (public ou privé) de leur employeur ont une valeur descriptive déjà connue : on ne franchit pas les étapes de la vie familiale au même moment, on n'a pas le même nombre d'enfants et on ne les élève pas de la même façon, selon que l'on est ouvrier ou employée, cadre ou commerçant, « gens du privé ou gens du public ». On doit pouvoir explorer d'autres différences, plus fines et plus précises sur les comportements familiaux au regard des itinéraires professionnels. Des horaires contraignants ou bousculés pour le père ou la mère salarié(e) n'auront pas le même impact selon le nombre et l'âge de ses enfants, ou encore le niveau de vie du ménage. En fonction de son lieu de travail, de l'horizon de son emploi, d'un risque de mobilité ou d'une stabilité assurée, l'homme ou la femme va peut-être choisir pour ses enfants tel mode de garde ou tel type de scolarité, et s'impliquer plus ou moins dans la vie domestique.... Les enquêtes sur les conditions de vie et les emplois du temps des ménages permettent de mesurer combien les temps dits « domestiques », consacrés à l'habitat, aux enfants, aux loisirs, diffèrent entre les hommes et les femmes et selon les activités professionnelles. On sait déjà que la stabilité d'un couple, la date de naissance d'un enfant, sont en relation avec la situation et le parcours d'activité de chacun des adultes impliqués.

Mieux connaître comment les contextes familiaux des salariés hommes ou femmes sont pris en compte de façons différentes sur les lieux de travail.

Sur le lieu de travail, les modes de vie personnels interfèrent avec l'organisation collective : la définition des postes, la répartition des tâches, des horaires, des congés ou des responsabilités ne peuvent totalement ignorer les contraintes et contextes familiaux des hommes et des femmes, sous peine de conflits, d'absentéisme, ou d'inefficacité. La rentabilité et la disponibilité d'un individu, son investissement dans l'emploi, l'intérêt qu'il porte au déroulement de sa carrière dépendent de la place matérielle, financière, morale accordée aux charges familiales et de l'aménagement plus ou moins harmonieux qui en résulte. Le lien avec le profil familial des salariés reste à étudier.

Le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, expliquent en partie la structure des effectifs, le turn-over et le statut des emplois. Du textile à la métallurgie, de la grande distribution aux petits commerces, de l'hôtellerie à l'informatique, les conditions de travail varient, le personnel est plus ou moins jeune, féminin, stable. En fonction des caractéristiques de l'activité (dynamisme et secteur, taille de l'établissement, organisation du travail,...) l'entreprise s'appuie sur tel ou tel profil de salariés. La structure du personnel, les stratégies développées vis à vis des ressources humaines, seront alors différentes. Les interférences entre contextes professionnels et types de familles dépendent aussi du rôle des structures collectives (syndicats, conventions) et de l'offre d'équipements dans l'environnement proche (possibilités alternatives

de garde d'enfants, établissements scolaires, transports...). On sait peu de choses sur la façon dont tel type d'entreprise choisit et s'accommode de ses salariés ; inversement, comment tel profil de salariés s'adapte-t-il à son contexte professionnel ?

Dans les entreprises, il s'agit aussi de comprendre en quoi l'emploi des femmes est perçu et géré différemment de l'emploi des hommes, comment les caractéristiques sexuées et familiales des salariés sont prises en compte, si certains postes de travail deviennent plus mixtes ou plus sexués qu'avant.

Saisir les comportements sexués et l'interaction entre les itinéraires des conjoints

L'enquête prévoit d'interroger hommes et femmes de la même façon et, dans les couples, les deux conjoints, de façon à approfondir l'étude des itinéraires de couples, de mieux comprendre comment les conjoints s'influencent ou se spécialisent, et de comparer leurs perceptions des contextes professionnels et familiaux. On demandera aussi la position professionnelle des conjoints au moment des principales mises en couple, y compris si elles ont donné lieu à des séparations. Le temps où l'on expliquait la fécondité par les seules caractéristiques de la mère et les choix d'éducation par la seule catégorie socio-professionnelle du père est révolu. Les étapes, la structure, la dynamique et l'organisation de la vie de famille, ne peuvent se comprendre qu'avec les trajectoires et contextes d'activité des deux conjoints quand il y a un couple.

On sait que le temps des hommes et celui des femmes restent très divergents. Le temps partiel et la précarité sont massivement féminins, les carrières salariales sont très sexuées, les femmes ont encore rarement des postes à responsabilité tandis que le travail domestique repose essentiellement sur elles. Un effet d'entraînement existe entre les durées de travail de deux conjoints salariés. Au delà de ces constats, il s'agit de mieux comprendre pourquoi hommes et femmes ne se retrouvent pas dans des rôles plus symétriques, aussi bien sur les lieux de travail qu'en famille et comment les parcours professionnels des femmes influencent les décisions relatives à la vie de la famille.

Les enquêtes sur l'Emploi et les enquêtes complémentaires montrent comment certaines trajectoires d'activité ont une influence sur les trajectoires familiales. Ainsi, le chômage de la femme en couple retarde l'arrivée d'un premier enfant. Un changement d'emploi ou de lieu de travail peut reculer ou favoriser une mise en couple, une naissance peut gêner une promotion, expliquer un passage à temps partiel ou une augmentation des heures supplémentaires...

L'intérêt et l'originalité de cette double enquête sont de faire dialoguer des données recueillies auprès des ménages avec les points de vue des employeurs pour mieux analyser comment entreprises (ou services publics) et parcours individuels des hommes et des femmes se choisissent, s'influencent, s'ignorent ou se contraignent.

3. Plusieurs dimensions d'analyse à développer

Les projets d'analyse seront développés selon plusieurs dimensions complémentaires : descriptive et comparative, longitudinale, contextuelle. L'idée essentielle est de saisir comment certaines des interactions entre sphères professionnelles et sphères domestiques contribuent, au fil du temps, à construire les comportements individuels et sexués d'appartenance à une catégorie sociale, notamment en matière d'attitudes familiales.

L'analyse des résultats s'appuiera en priorité sur les membres du groupe PEFE. Au delà des premières publications sous forme de 4 pages (Population et sociétés, INSEE-premières, Synthèses DARES), des publications coordonnées seront envisagées (années 2005 et suivantes), sous forme d'ouvrage collectif ou de numéros spéciaux de revue. Diverses valorisations sont possibles, par exemple des séminaires ou des journées d'étude spécifiques.

4. Autres perspectives

La dimension internationale du projet

Il est indispensable d'aller à la rencontre des projets étrangers ou internationaux qui présentent des parentés avec cette recherche. Au Canada par exemple, une enquête coordonnée a été pilotée par Statistique Canada sur les lieux de travail et auprès des salariés.

Au niveau européen, l'équipe de recherche a été contactée par EUROSTAT car certains projets se mettent en place autour des pratiques des entreprises, et des réflexions sont menées sur le problème de la conciliation vie professionnelle/ vie familiale. Dans les pays scandinaves notamment, des études portent sur les liens entre phénomènes démographiques et conjoncture économique.

Réflexions techniques autour du sondage et prolongements à partir de l'échantillon

Avec des spécialistes de l'Ined, de l'Insee, de la Dares et les autres membres du groupe « pefe », des réflexions sont menées autour des problèmes de non-réponses et de pondérations de l'enquête auprès des employeurs qui aura un taux de non réponses plus élevé que le volet individuel.

En toute rigueur, les employeurs interrogés ne seront pas strictement représentatifs des établissements au niveau national. En effet, l'enquête privilégie le point de vue individuel en étudiant les comportements familiaux à partir d'un sondage de ménages. On peut chercher une représentativité du « volet employeur » au niveau national en complétant leur échantillon : interroger les grandes entreprises qui n'apparaîtront pas dans l'enquête, faute d'avoir des salariés interrogés dans le « volet individuel », et recalculer voire compléter le sondage dans les secteurs, régions ou tailles d'entreprises où le nombre d'employeurs interrogés serait trop faible. Une réflexion méthodologique sur ce « complément employeur » est une perspective intéressante.

Enquêtes qualitatives et études de cas

Il peut être envisagé de prolonger cette enquête par des compléments plus qualitatifs en ré-interrogeant certaines personnes enquêtées, certaines populations ciblées, faire des études de cas dans certains contextes professionnels ou locaux. Cela permettrait de compléter et d'enrichir les analyses faites à partir des premiers fichiers de données.

5. Méthodologie et calendrier d'enquête

La technique de double enquête choisie dans ce projet est nouvelle. Elle consiste à mettre en relation des statistiques dont la collecte relève de logiques, de techniques et de traditions différentes. En effet, le système statistique est constitué de services le plus souvent spécialisés, soit dans l'interrogation des individus et des ménages, soit dans l'observation des entreprises. Surmonter ces clivages devrait permettre de construire un outil particulièrement riche en perspectives d'analyses selon les deux points de vue.

Le choix méthodologique de la double enquête

L'enquête nationale envisagée consiste donc à interroger, en face à face, un échantillon représentatif de personnes puis à recueillir, par voie postale, des données sur les employeurs des salariés rencontrés.

Le « volet individuel » est une enquête complémentaire à l'Enquête emploi en continu de l'INSEE dont l'échantillon (sixième sortant de deux trimestres) est aréolaire et représentatif, au niveau national, de toutes les situations d'activités et familiales. On bénéficie ainsi des interrogations précédentes de l'enquête emploi et du lien avec l'employeur. La collecte en face à face et par informatique (CAPI) durera en moyenne environ 25 min par personne.

On enquête au maximum 2 personnes dans le même ménage. S'il y en a plus, on privilégie le couple s'il y en a un, les plus âgés sinon. Le champ envisagé est celui de 25-44 ans et leurs conjoints de plus de 18 ans ce qui permet d'avoir suffisamment d'itinéraires de couples pour pouvoir les étudier.

Le « volet employeurs » est collecté par un questionnaire de huit pages envoyé par voie postale au responsable du personnel des établissements d'au moins vingt salariés des personnes rencontrées dans le volet précédent. On récupérera aussi les renseignements déjà disponibles dans les répertoires d'entreprises.

Pour les établissements de moins de 20 salariés, il est prévu un complément de questions dans le volet individuel sur la structure des effectifs destiné au salarié concerné.

Les tests en 2001 et 2002 : mise au point des questionnaires

▪ Tests de mise au point du « volet individuel » :

- en octobre 2001: un test de l'INED à Paris ou en banlieue proche. (4 enquêteurs, 20 questionnaires),
- en novembre 2001 : un test INSEE en Languedoc-Roussillon. (4 enquêteurs, 50 questionnaires),
- en septembre 2002 : un test qualitatif INED à Paris (2 enquêteurs, 10 entretiens),
- en octobre à décembre 2002 : un test INSEE en Alsace et dans le Limousin (10 enquêteurs, 80 questionnaires).

▪ Tests de mise au point du « volet employeur »

Tests effectués par le réseau des enquêteurs auprès des entreprises de l'INSEE en Lorraine et dans les Pays de Loire. Ces tests ont porté sur des établissements de tailles et de secteurs variés, y compris la fonction publique, ce qui est nouveau dans ce réseau.

- en mars-avril 2002 : une trentaine de questionnaires ont été remplis, auprès (15 par région).
- en été 2002 : un nouveau test a eu lieu (10 par région).

Les tests effectués en 2001 et 2002 ont abouti à des questionnaires finalisés après bilans détaillés

L'année 2003 a été consacrée à finaliser la procédure d'enquête

- Mise au point sur CAPI (collecte assistée par informatique) du « volet individuel » et tests du questionnaire sous CAPI :
 - mai-juin 2003 : tests avec les Directions régionales de l'INSEE en Ile de France, Rhône-Alpes, Pays de Loire.
 - octobre-novembre 2003 : tests avec les Directions régionales de l'INSEE en Ile de France, Basse Normandie et Alsace.
- Mise en place des financements, responsabilités et échéances précises avec l'Insee et la Dares et les autres financeurs
- Obtention de l'avis d'opportunité au CNIS (au printemps)
- Passage devant les comités du label ménage et entreprise (en décembre).

A partir du 2^{ème} semestre 2004 : l'enquête en vraie grandeur

- Test de la procédure début 2004 (enquête postale auprès des entreprises à partir des adresses collectées lors du test de 2003)
- En mars 2004 répétition générale en DR de l'INSEE
- Le volet individuel sera enquêté au second semestre 2004
- Le volet employeur est envoyé au moins 4 mois après la collecte (essentiellement début 2005)
- l'exploitation des résultats se fera à partir de 2005.

6. Questionnaires : description des contenus

- **Le volet individuel** (posé en face à face, avec collecte assistée par ordinateur)

Il bénéficie de toutes les données de l'enquête emploi :

Description du logement et du ménage, liens entre les personnes, et, pour tous les adultes du ménage : Activité détaillée, recherche éventuelle d'emploi, diplômes et formation, activité antérieure (pour ceux qui ne travaillent pas), employeur, statut et horaires de travail (pour ceux qui ont un emploi), revenus, origine géographique et sociale.

- l'enquête complémentaire, posée à l'individu lui-même (au maximum 2 par ménage), est d'une durée moyenne d'une demi-heure par personne ; le volet comprend les rubriques suivantes :

A. Calendrier personnel des événements familiaux (périodes de vie en couple, mariages, naissance des enfants), résidentiels (1^{er} logement indépendant, changements de départements), professionnels (année par année, situations d'activité et de formation, pour les emplois de plus de 6 mois : type d'employeur, changements importants, statut)

B. Débuts de vie en couple : situations d'activité des conjoints, enfants venus vivre avec le couple

C. Enfants de l'enquêté (y compris absents du ménage) : situation résidentielle de l'enfant et fréquentation ; situations d'activité des parents au moment de la naissance, mode de garde la première année, scolarité de l'enfant.

D. Emploi du temps de tous les enfants présents dans le ménage (posé une seule fois si 2 conjoints sont interrogés) : pour une journée particulière : heures de lever et de coucher, mode de garde ou horaires d'école, trajets. Sur la semaine : temps de garde à domicile, hors domicile, recours en cas de maladie, aide de membres de la famille

E. Emploi du temps de l'enquêté (le même jour que pour D s'il a des enfants), activités régulières, congés, perspectives en matière de fécondité (si en couple), horizon professionnel, incidence des contraintes familiales sur les recherches d'emploi

F G. Conditions de travail (pour les enquêtés ayant un emploi) Distance, contraintes horaires, avantages sociaux, perception des critères de promotion, de la prise en compte de la vie familiale

H. Etablissement de moins de 20 salariés (pour les personnes travaillant dans un établissement de 2 à 19 salariés)

Conditions d'enquête

- **Le volet employeur** (adressé par voie postale aux établissements de plus de 20 salariés, tous secteurs d'activité, y compris fonction publique)

Première page pré-remplie à partir du répertoire d'entreprises : adresse, forme juridique, activité principale de l'établissement et de l'entreprise, effectif et chiffre d'affaires de l'entreprise ; caractéristiques de la personne ayant rempli le questionnaire.

A. l'entreprise : cotation, étendue géographique, masse salariale (si entreprise privée)

B. l'établissement : ancienneté, changements de direction, innovations et changements organisationnels des 3 dernières années, marché, autonomie

C. structure des effectifs de l'établissement : par catégories sociales, tranches d'âge, sexes, ancienneté, statuts ; embauche d'intérimaires, rémunérations minimum et maximum, connaissance de la vie familiale des salariés

D. gestion du personnel : évolutions, recrutements, départs dans l'année, fluctuations de l'activité

E. organisation du travail : ouverture de l'établissement, horaires de travail et contrôles, prise en compte de la vie familiale des salariés dans l'organisation

F. Environnement du travail : avantages sociaux, implication de l'établissement dans la conciliation vie professionnelle/ vie familiale

Enquête Génération et Genre

Origine de la demande

Le projet d'enquête « Générations et Genre » a été lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe basée à Genève (UNECE), la même qui, il y a plus de dix ans, avait été l'initiatrice des enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Survey* ou FFS). Le projet GGS s'inscrit dans la continuité de ces enquêtes FFS qui, rappelons-le, ont été mises en œuvre dans 20 pays européens, ainsi qu'au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande. La version française, rebaptisée « Enquête sur les situations familiales et l'emploi » (ESFE), avait été réalisée par l'INED et l'INSEE en 1994, sur une complémentaire Emploi.

L'INED a été sollicité par la PAU pour participer à la conception de l'enquête GGS et notamment à l'élaboration du questionnaire. La mise en œuvre de l'enquête française sera assurée conjointement par l'INED et par l'INSEE (division « Enquêtes et études démographiques »).

Objectifs généraux de l'enquête

A l'instar des enquêtes FFS, l'enquête « Générations et Genre » est une enquête internationale centrée sur la dynamique de la construction de la famille. La dernière décennie a été marquée par des bouleversements importants sur ce plan : modification des comportements de fécondité (la « seconde transition démographique ») et de nuptialité qui se traduit en particulier par une modification des formes de la famille (cohabitation hors mariage, familles recomposées...). Si l'on peut considérer que ces transformations sont communes à l'ensemble des pays dits développés, leur intensité a été très variable d'un pays à l'autre.

L'enquête GGS ne sera cependant pas une enquête « FFS bis ». L'approche a été élargie à plusieurs autres thèmes et notamment aux relations entre générations et aux relations de genre -d'où, d'ailleurs, le nom de l'enquête-. Deux autres dimensions susceptibles de jouer un rôle déterminant dans les comportements démographiques sont par ailleurs prises en compte dans le questionnement : la dimension subjective (normes, attitudes et valeurs) et la dimension économique (revenus). Autre nouveauté : l'approche longitudinale, avec au moins deux passages à intervalle de trois ans. Enfin, alors que les enquêtes FFS couvraient seulement l'Europe de l'Ouest, les enquêtes GGS devraient toucher l'Europe centrale et orientale.

Principaux thèmes abordés

Le questionnaire de l'enquête, dont la durée est estimée à 60 minutes, couvre les domaines suivants :

- Composition du ménage
- Caractéristiques du logement
- Biographie des unions
- Chronologie des naissances et des départs du domicile (y. c. beaux-enfants et enfants adoptés)
- Education
- Activité du répondant et de son éventuel conjoint
- Revenus individuels du répondant et de son éventuel conjoint / revenu du ménage
- Transferts monétaires intergénérationnels
- Transferts non-monétaires intergénérationnels
- Organisation des tâches au sein du ménage
- Santé reproductive
- Santé et bien-être
- Normes, attitudes et valeurs
- Intentions pour les 3 années à venir

Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les données disponibles en France, qu'elles proviennent de l'état civil ou de l'enquête sur l'histoire familiale associée au recensement (1999), permettent bien de suivre les évolutions démographiques mais

sans qu'on puisse analyser leurs causes en profondeur, faute de réunir les variables nécessaires. En outre, pour comprendre la situation spécifique de chaque pays, il devient indispensable de recourir à des comparaisons internationales bien contrôlées. En particulier, on ne peut mesurer l'impact des politiques publiques sur l'évolution des comportements sans collecter de données au niveau international. La nouvelle version du panel européen des ménages (SILC) satisfait certes à cette condition, mais elle est très insuffisante sur la dimension démographique (biographie des unions, histoire génésique...).

Méthodologie

Sur le plan méthodologique, le choix s'est porté sur un panel complété par une composante rétrospective allégée. On écarte ainsi la solution d'une enquête purement rétrospective, qui n'aurait pas permis d'intégrer certaines variables dépendantes du temps, comme les revenus ou les valeurs. En collectant des informations sur les revenus et les valeurs lors de la première vague, on pourra tenter d'expliquer les événements démographiques qui surviendront jusqu'à la vague suivante.

Afin d'observer un nombre suffisant « d'événements » entre deux vagues distantes de 3 années, la taille minimale de l'échantillon s'élève à 10 000 personnes (5 000 hommes/ 5 000 femmes) âgées de 18 à 79 ans.

Calendrier

Le questionnaire de la première vague a été testé dans une version préliminaire à l'automne 2002 au Royaume-Uni et en Russie. Après avoir été traduit en français, le questionnaire sera de nouveau testé au printemps 2004. L'enquête en grandeur réelle est prévue pour l'automne 2005.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Département des études et de la prospective

1. Exposé de synthèse

Le programme 2004, comme ceux des années précédentes donne la priorité aux travaux liés à des enjeux de politique culturelle : emploi culturel, publics de la culture, enseignement et éducation artistiques, financement de la culture. Aux études et enquêtes relatives à ces thèmes, s'ajoute un programme de mise en œuvre d'un répertoire des unités d'activités culturelles qui constituera un outil de coordination des travaux statistiques et une base générale d'enquêtes auprès des entreprises et des établissements du secteur culturel.

2. Travaux nouveaux

- Le programme de connaissance des professions artistiques et culturelles qui a étudié successivement les professions de comédien, de musicien, de danseur et de plasticien sera complété par des approches transversales. Il est prévu en particulier une analyse de l'évolution démographiques des professions culturelles et une étude de la place des femmes dans ces professions
- En ce qui concerne les pratiques culturelles et les publics de la culture, une réflexion est en cours pour un renouvellement des approches. Des exploitations spécifiques des enquêtes Insee « Identités » et « Pratiques culturelles et sportives » seront réalisées.

L'enquête sur les univers culturels des enfants qui permet de suivre l'évolution d'un panel d'enfants entrés en CP en 1997, entrera dans sa deuxième phase

Un projet d'enquête sur les pratiques musicales des élèves des écoles de musique prévoit d'analyser leur parcours, leur motivation, leur degré d'investissement, leur pratique musicale en dehors de l'école.

- L'exploitation de l'enquête triennale sur les dépenses culturelles des collectivités locales réalisée en 2003, sur la base d'un dispositif révisé, sera conduite en 2004. Cette enquête concerne les dépenses de l'année 2000 des régions, des départements des communes de plus de 10 000 habitants et des structures de coopération intercommunales.

3. Opérations répétitives

- Poursuite des enquêtes annuelles sur l'enseignement artistique spécialisé :
 - enquête sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique dans les écoles de musique et d'art dramatique contrôlées par le ministère,
 - enquête en collaboration avec le ministère de l'éducation sur les établissements publics et privés d'enseignement supérieur (écoles d'art, conservatoires supérieurs de musique, de théâtre...).
- Suivi annuel des formations artistiques et culturelles dans le cadre scolaire et universitaire : exploitation des données du ministère de l'éducation sur les formations universitaires et sur l'enseignement professionnel dans le cadre scolaire.

- Etablissement de statistiques annuelles sur l'emploi culturel : exploitation du recensement de la population, de l'enquête sur l'emploi de l'Insee, du fichier des demandes d'emplois de l'ANPE, du fichier des intermittents du spectacle de la Caisse des congés spectacles, et développement d'une exploitation des DADS.
- Reconduction des exploitations annuelles de données administratives et professionnelles qui alimentent la base de données de statistiques culturelles (BDSC).

5. Aspects particuliers du programme

Aspects européens : les travaux statistiques européens dans le cadre d'Eurostat seront poursuivis. Le DEP coordonne deux Task Force : l'une sur l'emploi culturel, l'autre sur le financement de la culture. Eurostat lui a confié, après appel d'offre, une nouvelle étude qui a pour objectif de définir la méthodologie d'établissement de données régulières sur l'emploi culturel en Europe. Les résultats sont prévus en 2004.

6. Liste des publications

Ouvrages publiés à la Documentation française :

Chiffres clés - Statistiques de la culture, édition 2002/2003.
 Le patrimoine saisi par les associations
 Avignon, le public réinventé. Le festival sous le regard des sciences sociales
 Les tarifs de la Culture
 Profession musicien
 Regards croisés sur les pratiques culturelles

Les travaux du DEP (publications disponibles au DEP) :

Les grands groupes des industries culturelles
 Les professions culturelles d'après le recensement de la population
 Les lecteurs des services d'archives départementales et communales

Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel (publications disponibles au DEP) :

L'emploi dans le secteur de la culture en 2000 d'après l'enquête sur l'emploi de l'INSEE
 L'emploi dans les professions culturelles en 2000 d'après l'enquête sur l'emploi de l'INSEE
 Les intermittents du spectacle

Notes statistiques du DEP :

Les écoles de musique municipales agréées
 Le budget des écoles de musique et de danse contrôlées par le MCC
 Evolution des exportations d'œuvres et objets d'art

Développement culturel (publications disponibles au DEP) :

n°138. Composer sur son ordinateur. Les pratiques musicales en amateur liées à l'informatique
 n°139. La création de jeux vidéo en France en 2001

CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE (CNC)

Service des études, des statistiques et de la prospective - Mission statistique

1 –Exposé de synthèse

Présentation du CNC

Le Centre national de la cinématographie (CNC) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, qui fut créé par la loi du 25 octobre 1946 et qui est placé sous l'autorité du Ministre de la Culture et de la Communication. Le CNC a pour principales missions le soutien à l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, l'élaboration et le suivi des textes législatifs et réglementaires de son domaine, la promotion du cinéma et de l'audiovisuel, le développement de leur diffusion, la formation, la protection et la diffusion du patrimoine cinématographique.

Une mission statistique prévue par la loi

Le code de l'industrie cinématographique, de par la loi du 3 avril 1958, donne des compétences statistiques au CNC. En effet, l'article 2 de la loi prévoit que le CNC est chargé de " prendre, par voie de règlement, les dispositions susceptibles d'assurer l'observation statistique de l'activité professionnelle ". Dans ces mêmes textes fondateurs du CNC, il est expressément fait référence à l'existence d'un service statistique (article 9-4° de la loi) devenu aujourd'hui le service des études, des statistiques et de la prospective.

Le secteur économique de l'audiovisuel et du cinéma dans lequel intervient le CNC est contrôlé non pas par une administration centrale, comme pour la plupart des autres secteurs économiques, mais par plusieurs organismes de régulation qui bénéficient d'une certaine autonomie. Le CNC en fait partie. Les informations statistiques sur ce secteur sont détenues par ces organismes. Le CNC dispose d'un nombre important de données de gestion sur les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles que la mission statistique exploite à des fins statistiques. La mission statistique génère, ainsi, essentiellement des statistiques sur les produits.

Le compte de l'audiovisuel

Le CNC, en liaison avec la Direction du Développement des Médias (DDM), a développé un compte économique de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1995) et de la première année actualisée (1996) ont été publiés. Pour l'année 2003-2004, l'objectif prioritaire est de continuer le développement d'une méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation.

Il faudra en particulier apporter au compte quelques-unes des améliorations demandées par nos interlocuteurs au cours des présentations effectuées : compléter le compte de capital; revoir le calcul des amortissements ; étudier la possibilité de prendre en compte les activités audiovisuelles " hors secteur " et des activités auxiliaires. Ces travaux seront menés avec la DDM.

L'enquête annuelle entreprise

Le CNC participe à l'exploitation et aux traitements issus de l'enquête annuelle entreprise réalisée par les services de l'INSEE en collaboration avec la DDM. Il co-édite les résultats de cette enquête avec la DDM dans le cadre d'une publication dont la dernière édition est parue en octobre 2002 (résultats 1996-2000).

La mobilisation des sources administratives du CNC

Le CNC, par son activité de gestion, dispose de nombreuses informations sur le cinéma, la production audiovisuelle, les chaînes de télévision, la vidéo et également le multimédia. La mission statistique du CNC exploite cette richesse d'informations à des fins statistiques, tout en préservant la séparation entre les fichiers informatiques statistiques et les fichiers de gestion.

La mobilisation des sources de gestion à des fins statistiques concerne :

- La fréquentation des salles de cinéma
- La production cinématographique agréée
- La production audiovisuelle aidée
- L'édition vidéo
- L'exportation des œuvres cinématographiques
- Les produits multimédia aidés

Ces domaines sont présentés en partie 3.

La diffusion

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC publie 3 à 4 numéros par an d'une publication intitulée « CNC Info » diffusée à quelque 9 000 exemplaires dans lequel il présente des statistiques sur son domaine d'activité. Par ailleurs, des résultats statistiques sur une longue période sont publiés chaque année dans une collection intitulée « Les chiffres clés du CNC ».

La mission statistique du CNC participe à plusieurs co-éditions d'ouvrages statistiques, comme « les indicateurs statistiques de l'audiovisuel » et les résultats de l'enquête annuelle sur « les entreprises de l'audiovisuel », avec la DDM, ou encore « le cinéma à la télévision », en collaboration avec le CSA.

En 2000, une nouvelle collection « Etudes du CNC » a été mise en place par le service des études, des statistiques et de la prospective. Elle a depuis lors permis la publication de plusieurs études : « Les pratiques cinématographiques des jeunes », « Les affiches et les bandes annonces », « La diffusion des programmes français à l'étranger », « Le respect de la directive télévision sans frontières dans les grands pays européens », « Les possesseurs de cartes d'abonnement illimité au cinéma », « Le guide des chaînes thématiques ».

Conclusion

A travers l'ensemble de ses travaux, la mission statistique du CNC est un service producteur de statistiques concernant les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. Il souhaite donc être reconnu comme tel par l'INSEE, et le CNIS en particulier.

Le CNC souhaite également investir de nouveaux domaines statistiques touchant notamment le multimédia et la vidéo. Il sera amené à mettre en place des nouveaux outils statistiques afin de mesurer les évolutions économiques du secteur audiovisuel.

2 – Travaux nouveaux

Les statistiques « produits »

Des traitements statistiques nouveaux seront mis en place par le CNC en 2003 et 2004 à partir des données disponibles dans le cadre de l'exploitation de ses données de gestion interne.

Evolution des statistiques du CNC

En raison de la modification de la taxe sur les vidéogrammes dont l'assiette est modifiée à partir du 1^{er} juillet 2003, le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC va mettre en place de nouvelles procédures de production de statistiques sur la vidéo.

Une étude sur la rentabilité des films sera conduite en 2003 afin d'analyser les conditions de la rentabilité économique des films français selon leur mode d'exploitation (salle, vidéo, TV à péage, exportation, diffusions hertziennes terrestres, chaînes thématiques). Cette étude analysera une année de films d'initiative française.

Une étude sur l'économie de la production d'œuvres d'animation sera conduite en 2003 afin d'appréhender l'impact des délocalisations dans le processus de production et des nouvelles technologies. Elle sera publiée au premier semestre 2003.

Les statistiques entreprises

La mission statistique du CNC va développer en collaboration avec les organisations professionnelles (notamment la FICAM) un observatoire statistique du secteur des industries techniques de l'audiovisuel et du cinéma. Ce travail permettra d'obtenir une vision précise de l'évolution économique des entreprises évoluant sur ce segment de marché en 2003/2004.

3 – Opérations répétitives

Statistiques en partenariat avec la DDM

Compte de l'audiovisuel

Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM

Ces statistiques sont présentées en partie 1.

Statistiques en partenariat avec le CSA

Suivi et analyse de la diffusion du cinéma à la télévision

Statistiques internes

La mission statistique produit des statistiques à partir des données internes de gestion :

La fréquentation des salles de cinéma

Le CNC produit les statistiques officielles de la fréquentation du cinéma en France. Il dispose pour cela du nombre de séances et des entrées en salles hebdomadaires, par film, par salle, par distributeur et des recettes correspondantes selon le même détail. Ces statistiques font l'objet de publications régulières au cours de l'année. Afin de raccourcir les délais de publication et d'améliorer le suivi de ce marché, le service des études des statistiques et de la prospective a mis en place, en 2000, un outil statistique d'estimation de la fréquentation cinématographique venant compléter la production de statistiques traditionnelles de fréquentation.

La géographie du cinéma

Au delà des résultats de fréquentation globaux, la mission statistique du CNC établit chaque année un recensement complet des équipements et résultats cinématographiques selon différentes zones géographiques (régions, départements, communes et unités urbaines).

La production cinématographique agréée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production cinématographique. Elles mesurent le nombre de films français produits, le montant des investissements effectués, la structure du financement de chaque film produit et la répartition des encaissements issus de chaque film.

La production audiovisuelle aidée

Le CNC produit chaque année des statistiques sur la production audiovisuelle de fictions, d'animation, de magazines, de documentaires et de spectacles vivants. Il présente le montant des aides, le coût de ces œuvres et la structure de financement de chaque type d'œuvres. Ces données permettent notamment de mesurer la stratégie d'investissements des chaînes de télévision nationales, thématiques ou locales dans la production audiovisuelle.

L'édition vidéo

Le CNC produit chaque année des statistiques sur le marché cinématographique de la vidéo qui recensent le nombre de films sortis en vidéo, la structure de cette offre (par nationalité et ancienneté de film), le nombre de copies vendues et les recettes des éditeurs vidéo par film. Il produit également une évaluation du chiffre d'affaires des éditeurs et des importateurs par l'intermédiaire du recouvrement de la

taxe vidéo. Un nouvel outil d'évaluation a été mis en place début 2003 afin de prévoir le chiffre d'affaires des éditeurs vidéo et de suivre l'évolution de ce marché.

L'exportation des œuvres cinématographiques

Le CNC produit chaque année des statistiques sur l'exportation des films français. Ces résultats présentent les recettes à l'exportation par film, par producteur et par zone géographique.

Les recettes publicitaires des chaînes de télévision

Le CNC suit l'évolution des recettes des chaînes de télévision et plus particulièrement les recettes publicitaires des chaînes de télévision. En 2003 un nouvel outil d'analyse et d'estimation des recettes publicitaires des chaînes de télévision sera mis en place afin d'anticiper les évolutions de ce marché.

Publications régulières

En partenariat :

- Les entreprises de l'audiovisuel avec la DDM
- Les indicateurs statistiques avec la DDM, INA, CSA
- Le cinéma à la télévision avec le CSA
- L'audience des programmes français à l'étranger avec TVFI
- Le guide de la vidéo avec le SEV
- Le guide des chaînes thématiques avec Acces, CSA, DDM

En interne :

- CNC Info* (4 numéros par an)
- Chiffres-clés du CNC*
- Cinéma
- Audiovisuel

Statistiques sur les publics

Le service des études, des statistiques et de la prospective fait réaliser chaque année des enquêtes par sondage sur le public du cinéma (75 000 interviews par an) :

Le profil socio-démographique des spectateurs de cinéma

Cette enquête permet de suivre les évolutions annuelles du comportement des spectateurs. Les données recueillies doivent fournir le profil socio-démographique du public en terme d'âge, de profession, de sexe, de niveau d'instruction, etc., en fonction des habitudes de fréquentation (assidus, réguliers, occasionnels). L'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Le public des films

Cette enquête permet de déterminer les caractéristiques socio-démographiques des publics de 30 à 45 films sortis dans l'année. L'enquête est effectuée sur deux périodes distinctes dans l'année et l'échantillon est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Les habitudes de fréquentation du cinéma

Cette étude a pour but de connaître, le nombre moyen de séances par spectateur, l'estimation du nombre des entrées selon les CSP et la répartition de la fréquentation cinématographique par jour nommé. Cette étude permet de mesurer l'évolution de la répétition de la consommation cinématographique des français. L'échantillon étudié est représentatif de la population âgée de six ans et plus.

Les résultats de ces études sont publiés dans *CNC Info*.

En 2003, une étude sera menée sur le public particulier que constituent les seniors pour les salles de cinéma. Il s'agira d'analyser l'ensemble des informations recueillies régulièrement sur ce public, et de mener des entretiens et des interviews afin d'en expliciter les caractéristiques, les intérêts et les attentes en ce qui concerne le cinéma.

4 – Allégement de la charge statistique des entreprises

La mobilisation accrue des sources administratives est au cœur des préoccupations statistiques du Centre. La mission statistique du CNC participe au développement de nouvelles bases de données de gestion au sein du Centre et optimise l'exploitation des informations de gestion nécessaire à la production de statistiques.

5 – Aspects particuliers du programme

I - Aspects “ régionaux et locaux ”

La mission statistique produit les données de la fréquentation des salles de cinéma par commune, unité urbaine, département et région. Le centre publie chaque année une analyse sur le géographie du cinéma. Ces données sont très utiles aux exploitants de salles et aux collectivités territoriales car elles permettent la mesure des évolutions de la consommation locale en matière cinématographique.

2003 verra l'aboutissement d'une analyse transversale lancée en 2002 qui trace un panorama de la production audiovisuelle en région. Acteurs, modes de financement, freins et leviers d'un développement accru, débouchés, tous les leviers de la création d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques hors d'Ile-de-France y sont analysés.

II - Aspects “ environnement ”

Aucune activité statistique du CNC ne peut contribuer à la connaissance qualitative ou quantitative de l'environnement.

III - Aspects “ européens ”

Le services des études, des statistiques et de la prospective du CNC contribue à la collecte des statistiques européennes sur le cinéma et la production audiovisuelle, notamment en partenariat avec l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel. Le CNC réalise régulièrement des études avec cet organisme. Ainsi, il réalise une étude sur l'économie de la production audiovisuelle en Europe qui sera publiée en décembre 2002.

Le service des études, des statistiques et de la prospective du CNC est également correspondant national dans le cadre de Média salles du programme Media de l'Union Européenne pour fournir des statistiques sur le cinéma. Cet organisme publie chaque année “ les chiffres clés du cinéma européen ” regroupant les données de 28 pays d'Europe occidentale.

La mission statistique du CNC va engager, en collaboration avec la DDM, de nouveaux partenariats avec Eurostat, en proposant ses statistiques et en participant à des groupes de travail. Des travaux d'harmonisation de comptabilisation statistique de la production nationale des œuvres cinématographiques doivent être menées. En effet, pour mesurer la production européenne, il convient d'harmoniser l'appréhension de la nationalité des films afin d'éviter les doubles comptes et donc de créer des biais importants. Les co-productions internationales connaissant un regain d'intérêt, cette question devient de plus en plus d'actualité.

Une étude sur les entreprises d'édition vidéo en Europe est en cours et sera achevée à la fin du premier semestre 2003. Il s'agit de recenser, au sein de nos voisins européens, les entreprises d'édition vidéo les plus performantes, notamment celles susceptibles de contribuer à la diffusion des œuvres françaises en Europe.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Direction centrale de la police judiciaire

1 - INTRODUCTION : EXPOSE DE SYNTHÈSE

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuées par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 1995, ce système autorise une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations est reconduite annuellement et répond aux besoins de l'ensemble des autorités.

2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004

- 1) Les enquêtes vraiment "nouvelles", les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

NEANT

- 2) Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2004 :

- Poursuite de l'expérimentation de la base nationale du STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) comme source de production et d'exploitation des statistiques 4001 par les services de la Police nationale : cette opération s'inscrit dans la modernisation du processus informatisé de collecte et des dispositifs de sauvegarde des données recueillies.

- Poursuite de l'étude et de la réalisation d'une chaîne de traitement visant à l'exploitation d'indicateurs statistiques nationaux (données chiffrées sur les victimes ainsi que les auteurs de crimes ou de délits, par tranches d'âge, catégories socioprofessionnelles, nationalités....).

- Mise à l'étude d'une chaîne de traitement visant à assurer un suivi statistique des principales incriminations créées ou modifiées par la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003.

- Poursuite/réactualisation d'études thématiques précédemment engagées et portant notamment sur les phénomènes criminels nouveaux ou en augmentation (délinquance de voie publique, délinquance des mineurs, infractions violentes, ...) avec pour objectif de mettre en évidence des tendances à partir de l'étude de séries longues (période décennale).

3 - OPERATIONS REPETITIVES

- Collecte, centralisation et exploitation des statistiques mensuelles départementales sur la criminalité et la délinquance constatées par les services de police et de gendarmerie, à partir d'une transmission par voie télématique.

- Production de la publication statistique annuelle "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en FRANCE" dont la diffusion est assurée par la Documentation Française. Depuis l'édition 1999, le tome 1 intègre des présentations graphiques en couleur. Par ailleurs, les tomes 1 et 2 de cette publication font l'objet d'une diffusion publique (voir infra partie 6).

Ces opérations sont réalisées par le service central d'étude de la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire, conformément à l'article D.8 du Code de procédure pénale (décret n° 96.74 du 25 janvier 1996) qui stipule : "les services de police et les unités de gendarmerie adressent aux services relevant de la direction centrale de la police judiciaire les renseignements relatifs à la délinquance et à la criminalité susceptibles d'être exploités dans un but de centralisation, de classification ou de diffusion (avis, fiches, statistiques)".

4 - ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

NEANT

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004

I - Aspects "régionaux et locaux" :

Pour la réalisation des "tableaux économiques régionaux" (TER), le service central d'étude de la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire fournit depuis 1998 les statistiques criminelles des régions administratives et des départements français à la direction régionale INSEE POITOU-CHARENTES, en charge de ce dossier.

Le service central d'étude de la délinquance apporte également sa contribution à la mise à jour annuelle des T.E.F (Tableaux de l'économie française) et de « l'annuaire statistique de la France », publications produites par l'INSEE.

II - Aspects "environnement" :

NEANT

III -Aspects "européens" du programme de travail :

Des travaux menés en 2002 et 2003 par un groupe d'experts, sous la direction de la Commission de l'U.E (EUCP) et visant à une harmonisation des statistiques criminelles devraient permettre de retenir quelques infractions autorisant la comparaison de certains phénomènes criminels dans l'espace européen.

Des travaux spécifiques portant sur la connaissance à l'échelle européenne des phénomènes liés aux trafics des stupéfiants se poursuivent également dans le cadre de l'Union Européenne.

6 - LISTE DES PUBLICATIONS

Rapport statistique annuel "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France"(édition 2002) disponible en septembre 2003 (Tomes 1 et 2).

Depuis 1999, cette publication intègre des graphiques couleurs et comporte dans son second tome des données statistiques départementales (faits constatés en 4 grandes catégories) détaillées par service de constatation (police nationale, gendarmerie nationale) et infra départementales (chiffres des circonscriptions de sécurité publique et des compagnies de gendarmerie).

Cette publication est diffusée au Premier Ministre, au Parlement, aux autorités nationales et territoriales administratives et judiciaire, aux services de police et aux unités de gendarmerie ainsi qu'au public par la Documentation Française.

MINISTÈRE DES SPORTS
Direction du personnel et de l'administration
Mission Bases de données et informations statistiques

1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE

La mission « bases de données et informations statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse et sports » (en dépit de la partition du ministère, les directions régionales et départementales conservent leurs attributions antérieures). Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de trois axes principaux : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés), développer le dialogue avec les acteurs de l'étude du sport, extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures internes au ministère des sports interviennent :

l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (dépendant du CNAPS : Conseil National des Activités Physiques et Sportives), créé en juin 2001 et chargé d'un rapport annuel au parlement et au gouvernement sur le développement des activités physiques et sportives ;

l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».

Pour assurer son rôle, la mission statistique compte 8 personnes depuis le 1^{er} septembre 2003.

En 2004, sur les trois axes de développement de la mission, les opérations suivantes constitueront des priorités :

cohérence des dispositifs statistiques : répertoire des équipements sportifs ;
étude du sport : exploitation du volet « sportif » de l'enquête EPCV, en collaboration avec l'INSEE ;
 devenir social des sportifs de haut niveau, en collaboration avec l'INSEP ;
comptes économiques du sport : dépense sportive des collectivités locales, budgets des clubs.

2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004

2.1. Répertoire des Équipements Sportifs

2004 doit être une année de démarrage de ce projet, avec :

- la récupération de l'existant ;
- le recensement préalable ;
- la mise au point de la méthodologie d'actualisation du répertoire des équipements sportifs ;
- la mise en place du fichier permanent des équipements sportifs ;
- la collaboration avec l'INSEE dans le cadre du projet de répertoire des équipements.

2.2. Enquête « participation à la vie culturelle et sportive »

Le ministère des sports a affecté depuis fin 2001 un chargé d'études pour l'élaboration et la réalisation de l'enquête « participation à la vie culturelle et sportive », partie variable du dispositif EPCV (enquête permanente sur les conditions de vie) de mai 2003. L'année 2004 sera consacrée à l'exploitation des résultats de cette enquête, au niveau national et sur la région Ile de France pour laquelle une extension d'échantillon est prévue.

2.3. Dispositif d'évaluation de la dépense « sportive » des collectivités locales (Compte économique du sport)

Les collectivités locales contribuent fortement au financement du sport. Leurs dépenses dans les domaines « culture », « éducation », « sport » sont actuellement très imbriquées. L'objectif est de mettre en place une opération dans laquelle des dépenses des communes (départements, régions) seront ventilées selon des critères harmonisés afin de minimiser les coûts de collecte.

Après les travaux préparatoires de 2003, une première ébauche du dispositif, s'appuyant le plus possible sur la mobilisation de données collectées par ailleurs, doit se mettre en place.

2.4. Dispositif d'évaluation des budgets des « clubs sportifs » (Compte économique du sport)

L'activité des « clubs sportifs » est une composante essentielle de l'économie du sport. Un dispositif d'évaluation de leur activité est donc à mettre en place. 2004 devrait constituer la période de réflexion et de test de ce futur dispositif.

2.5. Le devenir social des sportifs de haut niveau

Il paraît utile, afin d'aider à évaluer ou mettre en place des politiques de soutien de long terme au sport de haut niveau d'examiner ce que sont devenus les anciens sportifs de haut niveau tant sur le plan de leur santé que sur celui de leur insertion sociale.

Modalités : reconstitution de fichiers d'anciens sportifs de haut niveau, puis enquêtes en face à face, ainsi que des enquêtes qualitatives auprès des fédérations sportives.

Calendrier : préparation de l'opération en 2003-2004, en collaboration avec le bureau concerné à la Direction des Sports et le laboratoire de sociologie du sport de l'INSEP.

2.6. Séries longues des licences sportives

Une reconstitution de séries des licences sportives, à partir d'archives diverses, va être opérée au cours de l'année 2004. Elle doit conduire à la construction d'une base des licences sportives depuis 1949. Après la mise au point de ces fichiers, une exploitation sera réalisée et donnera lieu à une publication.

2.7. Mesure de la pratique sportive

Il existe aujourd'hui plusieurs sources statistiques distinctes s'efforçant de mesurer le taux de pratique sportive en France. Il apparaît nécessaire, compte tenu de la demande importante sur ce thème et au vu des résultats fournis par ces différentes sources, de procéder à leur analyse, afin de produire un document méthodologique en fournissant une grille de lecture cohérente, en particulier en termes de comparabilité et de mesure des évolutions.

3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

3.1. Le recensement des licences sportives

Chaque année, les fédérations sportives (olympiques, non olympiques, multisports) sont interrogées sur le nombre de licences délivrées, leur nature, le sexe, l'âge des licenciés et la répartition territoriale de ces licences. Cette source statistique fournit une estimation annuelle de la pratique sportive « institutionnelle ».

3.2. La fréquentation des centres de vacances

L'exploitation annuelle des documents administratifs envoyés aux DDJS pour l'organisation des centres de vacances a été renouvelée en 2000. Les résultats sur l'exercice N sont disponibles à l'été N+1.

3.3. Les diplômes professionnels ou non délivrés par le ministère

Les diplômes sportifs ou d'animation, qui comportent pour certains un grand nombre de spécialités, sont délivrés par les directeurs régionaux. Les résultats sur les diplômes font l'objet d'un recensement annuel auprès des DRJS.

3.4. *Les emplois jeunes du champ « Jeunesse et sports »*

Une exploitation d'un extrait du fichier CNASEA / DARES transmis trimestriellement par la DARES permet de repérer les catégories d'employeurs, la nature des contrats et le profil des bénéficiaires dans le champ « jeunesse et sports » tel qu'il a été défini par l'instance d'évaluation.

3.5. *Estimation de la dépense « sportive »*

L'estimation de la dépense sportive nécessite d'évaluer précisément la consommation des ménages, et les dépenses des administrations publiques. La connaissance de ces agrégats constitue le premier pas vers l'élaboration des comptes du sport. Une partie des données nécessaires à l'établissement des résultats (consommation des ménages, balance commerciale, résultats des entreprises de sport) est fournie par l'INSEE dans le cadre d'une convention annuelle.

4 - ALLÈGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Sans objet actuellement.

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Le répertoire des équipements a des implications directes aux niveaux régionaux et locaux, aussi bien dans sa phase d'élaboration que dans sa phase d'utilisation.

Exploitation du module régional Ile de France de l'enquête « participation à la vie culturelle et sportive »

5.2 - Aspects environnement

sans objet actuellement.

La demande est forte sur le domaine « sport de nature et environnement ».

5.3 - Aspects européens

sans objet actuellement

Des travaux sur l'économie du sport se développent dans les institutions européennes.

6 - LISTE DES PUBLICATIONS

Trois publications de type ouvrage sont envisagées pour 2004 :

- La pratique sportive des jeunes (en collaboration avec l'INSEP) ;
- Géographie du sport ;
- Séries longues des licences sportives ;
- La NAPS (Nomenclature des Activités Physiques et Sportives) ;

Publications régulières

6 à 8 numéros de Stat-Info qui est désormais en régime de croisière

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

1. Exposé de synthèse

La programmation statistique du ministère de la Justice est arrêtée par le Conseil de la Statistique et des Etudes de ce ministère et par son organe exécutif, le Comité de Programmation de la Statistique et des Etudes. Elle suit un calendrier différé par rapport à celui du CNIS : la programmation 2004 ne sera préparée qu'à partir de la fin 2003 et arrêtée définitivement, après la tenue du Conseil de la Statistique qui devrait se réunir à l'automne 2003.

Cependant, la préparation de la nouvelle loi organique portant loi des finances (LOLF) d'un côté, les lois d'orientation et de programmation justice votée le 9 septembre 2003 (LOPJ) et celle en préparation sur la criminalité organisée d'un autre, conduiront la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation à proposer au Conseil de la Statistique de nouvelles priorités. En effet, les préoccupations d'évaluation des politiques publiques et de mesure de l'efficacité du service justice sont désormais inscrites dans les lois elles-mêmes.

Ces nouveaux axes de travail ne devraient pas influencer sur la conduite de la réforme de la statistique justice qui est quasiment achevée aujourd'hui. Les objectifs qui lui avaient été fixés en 1994 par l'audit mené par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection des services judiciaires sont soit atteints soit en voie d'être atteints et ne devraient donc pas être affectés par les nouveaux chantiers qui s'ouvrent. Au contraire, ces nouvelles préoccupations renforceront encore les projets en cours actuellement que sont le panel des mineurs et le suivi de politiques pénales.

1.1. Statistique des mineurs

Le 18 janvier 1996, le Conseil de la statistique a validé les grandes lignes d'un nouveau dispositif statistique de suivi des mineurs. Ce dispositif comprenait :

- 1/ des tableaux de bord de l'activité des tribunaux pour enfants appréhendée à travers le flux des mesures prises par les juges des enfants et le nombre de mineurs suivis tant au civil qu'au pénal ;
- 2/ un panel de mineurs suivis en justice apportant une connaissance de ces mineurs et de leur environnement familial, une description de leurs trajectoires sociale et judiciaire ainsi qu'une analyse de l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal.

Depuis fin 2001, les 134 tribunaux pour enfants disposent tous, dans leur logiciel de gestion, d'un module statistique leur permettant d'éditer à tout moment et sur n'importe quelle période, leur tableau de bord. Ce dernier permet d'obtenir une vision synthétique de l'activité des juridictions mineurs, tant civile que pénale : nombre de mineurs dont est saisi le juge des enfants au cours de la période, mesures nouvelles et renouvelées prises par les juges, nombre de mineurs suivis, jugés et déclarés coupables. Ces tableaux de bord ne sont cependant pas encore de qualité homogène dans toutes les juridictions. En 2004, se poursuivront les travaux de qualité entamés en 2002.

Parallèlement, une nouvelle version de ces tableaux de bord sera adaptée aux nouvelles lois votées ou en préparation pour permettre leur évaluation.

L'achèvement de ce projet ouvre aussi de nouveaux horizons quant la connaissance fine et localisée des mineurs suivis par la justice. L'exploitation statistique de ces tableaux de bord fait partie des priorités statistiques pour les années 2003 et 2004.

Le Conseil de mars 1998 a donné son feu vert pour le démarrage des travaux de réflexion sur le panel des mineurs suivis en justice. Un groupe de travail animé par la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a été chargé d'en proposer les spécifications techniques et organisationnelles. Ce projet consiste à observer à plusieurs dates, ou parfois de façon quasi continue, un échantillon permanent de jeunes individus inscrits dans l'activité des juridictions. Ce panel doit permettre :

- . d'analyser l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal ;
- . de mieux connaître les mineurs suivis en justice et leur environnement familial ;
- . de décrire leurs trajectoires sociales et judiciaires.

Ces travaux ont été validés par le Comité du 6 octobre 1999 et une décision d'expérimentation d'un panel a été prise au Conseil de la statistique d'avril 2000. Un premier projet, jugé trop ambitieux par rapport aux possibilités techniques des chaînes pénales actuelles, a été rejeté et remplacé par un projet qui limitait, pour l'expérimentation, les modifications de logiciels. Ce second projet a été validé par le Conseil de juin 2001. Sur cette base, les spécifications d'enrichissement des logiciels des tribunaux pour enfants ont été définies fin 2001. Elles ont été déployées sur 6 juridictions tests au 4^{ème} trimestre 2002. De son côté, la conception de la base centralisée du panel est en cours et sera réalisée en 2002.

Cette solution de repli, baptisée en interne de « panel dégradé », réduit les ambitions de l'expérimentation du panel sans pour autant lui enlever l'essentiel de ses objectifs. Les trajectoires judiciaires des mineurs seront bien reconstituées, ainsi que les trajectoires sociales pour les mineurs suivis en assistance éducative. Seules, les trajectoires sociales des mineurs délinquants en seront absentes. Le Conseil de la statistique dans le même temps qu'il entérinait la limitation de l'expérimentation, réaffirmait que les futures chaînes pénales, actuellement en cours de redéfinition, intégreraient bien l'ensemble des trajectoires sociales.

Les premiers retours de cette expérimentation sont attendus pour la fin 2003. Ils feront l'objet d'un bilan pour le Conseil de la Statistique qui décidera alors de sa généralisation à l'ensemble des tribunaux pour enfants.

1.2. Statistique civile

Basé sur le double principe d'une statistique permanente obtenue en sous-produit de la gestion informatisée des procédures judiciaires, et d'une décentralisation de la production statistique permettant aux juridictions d'être les premières utilisatrices de statistiques établies d'abord localement, le dispositif comprend trois types de produits :

- des tableaux de bord, mesurant exhaustivement l'activité des juridictions, restituant très rapidement les résultats nécessaires au pilotage local, et servant de référence unique pour la Chancellerie et les juridictions (flux et stock d'affaires par type de contentieux).
- un suivi local détaillé des affaires civiles améliorant la connaissance de la matière civile traitée et la mesure de l'efficacité du service public de la justice rendu, notamment sous l'angle de la durée des affaires et du suivi détaillé du stock d'affaires en cours, ou encore sous celui des taux de recours à l'aide juridictionnelle.
- un répertoire statistique centralisé élargi à des fins de publications et d'études sur l'impact des évolutions législatives.

Ces trois produits sont complémentaires : les deux premiers étant dédiés au pilotage local, le troisième constituant l'outil statistique officiel de la Chancellerie. Néanmoins, la Chancellerie a intégré dans les modules tableaux de bord des fonctions permettant de faire remonter très simplement et très rapidement des statistiques allégées à la Chancellerie. C'est ce qui lui permettra de disposer, pour les publications rapides de début d'année, d'un matériau nettement enrichi.

Ces nouveaux modules statistiques (tableaux de bord et tableaux de suivi détaillé des affaires civiles) sont opérationnels depuis janvier 2003 dans l'ensemble des Cours d'appel, des tribunaux de grande instance et des conseils de prud'hommes. Pour les deux premières catégories de juridictions, ce déploiement s'est accompagné d'un important effort de formation et de documentation. Il s'agit maintenant de faciliter leur appropriation par les juridictions elles-mêmes. Par ailleurs, une première exploitation nationale de ces outils, concernant les stocks en cours d'appel, sera réalisée en 2003. Ce n'est que début 2004 que l'on pourra en commencer une exploitation régulière et exhaustive.

L'informatisation des Tribunaux d'instance est déclinée à travers un ensemble de logiciels développés par le service informatique de la Chancellerie : CITI (contentieux général), LIPTI (injonction de payer), NATI (nationalité), SATI (saisie sur rémunérations), TUTI (tutelle), et PACTI (PACS). Un dispositif statistique sur les données du PACS, très limité, a été initialisé en 2001.

L'alimentation automatique du tableau de bord et la réalisation des tableaux de suivi détaillé en local seront établies à partir du logiciel STATI nouvellement développé et en cours de validation. Le déploiement de ce logiciel sur les 470 tribunaux d'instance est prévu en 2004.

Le dispositif rénové de la statistique civile s'appuie sur l'amélioration de la gestion du Répertoire général civil (le RGC), à travers deux actions : la mise à jour des instructions de la tenue du RGC et la refonte de la nomenclature des affaires civiles (NAC).

La mise à jour des instructions du RGC s'est traduite par l'extension du champ des procédures prises en compte ainsi que l'enrichissement des données les concernant. Elle s'est concrétisée en 1999 par la rédaction de quatre manuels concernant les cours d'appel, les tribunaux de grande instance, les tribunaux d'instance et les conseils de prud'hommes. Le conseil de la statistique de juin 2001 a échelonné la montée en charge de ce nouveau répertoire général civil : janvier 2003 pour les CPH, janvier 2004 pour les TGI et les CA et janvier 2005 pour les TI.

La première révision exhaustive de la NAC entreprise depuis sa création en 1988 a été achevée en 2000. Elle est entrée en vigueur dans toutes les juridictions en juin 2002.

Seuls les tribunaux de commerce restent à l'écart des ces chantiers, que ce soit pour la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature des affaires civiles comme pour le nouveau répertoire général. Des discussions avec leurs représentants ont débuté pour tenter de les associer à ces réformes.

1.3. Statistique pénale

Le premier objectif de réforme de la statistique pénale consiste dans l'informatisation du dispositif de collecte existant, les cadres du parquet. L'amélioration du dispositif est poursuivie en même temps que son extension et que la prise en compte des réformes et des améliorations de nomenclatures. 2001 a vu l'achèvement de toutes les automatisations possibles, compte tenu de la vétusté des chaînes pénales. Ces outils devront être adaptés à la nouvelle loi d'orientation et de programmation justice pour en permettre une première évaluation début 2004 sur l'exercice 2003. Ils seront aussi adaptés à la loi en préparation sur la criminalité organisée pour en permettre l'évaluation sur l'exercice 2004.

Par ailleurs, un des objectifs prioritaires des années 2002-2004 concerne l'amélioration du répertoire de l'instruction. Cet outil statistique, opérationnel depuis un dizaine d'années, n'est quasiment pas utilisé, pour des raisons vérifiées ou supposées de qualité. Il devra aussi être adapté aux différentes lois successives : la LPIDV et la LOPJ.

Les différentes associations d'aides aux victimes, de contrôle judiciaire ou de médiation pénale ont vu leur rôle s'accroître avec les dernières lois. Un important travail a été entrepris par la Chancellerie pour le recueil d'informations nécessaires à l'évaluation de leur action et à la préparation de leur budget de fonctionnement conformément aux préconisations de LOLF. La sous-direction de la statistique, chargée du recueil des données statistiques concernant ces associations, est très impliquée dans ce chantier.

Nettement plus ambitieux, un deuxième objectif consiste à bâtir un meilleur suivi statistique de la politique pénale à partir :

- de l'analyse par nature d'affaires et par origine de signalements ;
- de l'analyse des orientations effectuées par les parquets selon la nature des infractions signalées et surtout selon les motifs des classements ;
- du suivi des réponses apportées à la délinquance par les tribunaux correctionnels ;
- du suivi de l'exécution des décisions pénales ;
- de la mesure de la durée des affaires pénales.

Compte tenu des polémiques grandissantes sur le « laxisme » de la justice, le Conseil du 27 mars 1998 a décidé que la mise en place d'une analyse des classements sans suite selon leurs motifs devait revêtir un caractère prioritaire.

Par ailleurs, une quarantaine de maquettes ont été définies permettant de faire un suivi de la politique pénale. La faible capacité de réponse des applicatifs pénaux de gestions à ces besoins statistiques a suggéré la création d'infocentres locaux et d'un infocentre national (Conseil du 27 avril 1998).

Depuis début 2002, un prototype d'infocentre national comprenant les tableaux relatifs au suivi détaillé des orientations données par les parquets aux affaires reçues et à l'analyse de la délinquance transmise au parquet par origine de signalement et nature d'affaires est opérationnel.

Il permet à la Chancellerie d'accéder de façon immédiate et autonome à des informations de suivi de politique pénale obtenues à partir de l'activité des parquets.

Ce prototype est limité aux 7 juridictions parisiennes. Il n'a encore qu'un statut expérimental, préfigurant peut-être, suivant les conclusions que l'on en tirera, un infocentre national. D'ores et déjà, dès 2002, ce prototype devrait apporter les premiers enseignements sur l'analyse de la réponse pénale croisée par type d'affaire et type d'auteur notamment. Il sera enrichi en 2003 par les tableaux portant sur l'exécution des peines, l'activité du tribunal correctionnel et les tableaux sur les délais de procédure.

Un vaste chantier de refonte des applications pénales dans les TGI non parisiens permettant de disposer, à terme, d'outils infocentre, a démarré en 2001. Cette nouvelle application nous offrira des possibilités nouvelles, en particulier dans deux domaines majeurs : le rapprochement des statistiques Police/Gendarmerie/Justice d'une part, le suivi longitudinal des affaires et des personnes d'autre part. La statistique y est présente comme maîtrise d'ouvrage associée. Le planning prévoit une mise en production à partir de 2005.

1.4. Statistique pénitentiaire

Parallèlement à ces chantiers, la Direction de l'Administration pénitentiaire a lancé deux importants projets : l'un concernant la gestion des établissements pénitentiaires, l'autre concernant la gestion de l'application des peines.

Ces deux projets seront dotés d'infocentres nationaux qui permettront aux différents utilisateurs de la Chancellerie et des établissements pénitentiaires d'accéder facilement à une information beaucoup plus riche que celle disponible auparavant. La mise à disposition de ces nouveaux outils statistiques est prévue pour 2003-2004.

1.5 Mise à disposition

Les statistiques détaillées par juridiction sont désormais accessibles à travers le réseau privé virtuel justice.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Statistique des mineurs

Suite de l'expérimentation d'un panel de mineurs suivis en justice ;
Mise en place d'une version tableau de bord adaptée à la nouvelle loi sur la criminalité organisée ;
Exploitation des tableaux de bord mineurs.

Statistique civile

Implantation des modules statistiques relatifs aux tableaux de bord et au suivi détaillé des affaires civiles dans les TI ;
Accompagnement du déploiement des tableaux de bord en juridictions ;
Mise en place d'un nouveau répertoire général civil dans les TGI et les CA.

Statistique pénale

Amélioration du répertoire de l'instruction ;
Enrichissement du prototype de l'infocentre national ;
Exploitation statistique du prototype ;
Adaptation des cadres du parquet à la nouvelle loi sur la criminalité organisée ;
Travaux d'évaluation sur l'effectivité de l'exécution des peines.

Statistique pénitentiaire

Exploitation statistique de l'infocentre lié à l'application des peines.

3. Opérations répétitives

La liste des opérations statistiques permanentes conduites au ministère de la Justice est la suivante (cf. Programme statistique et d'études du ministère pour 2002) :

Direction des Affaires Civiles et du Sceau

Statistiques sur la profession d'avocat
Enquêtes sur les associations de médiation civile*

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

1 Gestion Automatisée des Mesures Educatives
2 Statistiques du secteur associatif habilité

Direction de l'Administration Pénitentiaire

1 Statistique mensuelle de la population pénitentiaire à partir du Fichier National des Détenus*
2 Recensement et mouvements
3 Permissions de sortir
4 Non réintégrations à l'issue d'une permission de sortir
5 Réintégrations ou décès des évadés
6 Détenus étrangers (Article 19)
7 Sanctions disciplinaires
8 Services de probation*
9 Semi-liberté
10 Placements extérieurs
11 Libérations conditionnelles
12 Réductions de peine
13 Rapport mensuel d'activité
14 Rémunération des activités de production
15 Suivi du travail rémunéré dans les établissements en gestion mixte et repris en gestion directe

Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (S/D SED)

Dispositifs civils

- 1 Répertoire général civil : affaires détaillées, registres et cadres*
- 2 Tableaux de bord et suivi détaillé des affaires civiles des cours d'appel
- 2 Répertoire des tribunaux de commerce* : affaires détaillées, registres
- 3 TASS, tribunaux, et cours régionales des pensions
- 4 Acquisitions de la nationalité française
- 5 Conciliateurs de Justice

Dispositifs pénaux

- 6 Cadres du Parquet
- 7 Prototype d'infocentre national*
- 8 Casier Judiciaire National
- 9 Répertoire de l'instruction*
- 10 Activité des Juges d'Application des Peines*
- 11 Activité des associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire*
- 12 Fichier National des Détenus*

Autres dispositifs permanents

- 13 Répertoire de l'Aide Juridictionnelle
- 14 Tableaux de bord mineurs

Les opérations signalées par un * sont celles qui auront bénéficié d'améliorations importantes au titre de la réforme en cours.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le Ministère de la justice.

6. Liste des publications

6.1. Direction de la Protection Judiciaire et de Jeunesse

Bilans statistiques annuels de l'activité des établissements du secteur public et des établissements et services du secteur habilité justice.

6.2. Direction de l'Administration Pénitentiaire

- Statistique mensuelle de la population détenue
- Statistique trimestrielle de la population détenue
- Chiffres-clés de l'administration pénitentiaire
- Rapport annuel de l'administration pénitentiaire (et ses "tirés à part")
- Cahiers de démographie pénitentiaire :
- "Travaux et documents"

6.3. Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (S/D SED)

Parus ou à paraître en 2003 :

Publications nationales :

- Chiffres-clés de la Justice (données 2002)
- Annuaire statistique de la Justice 1997-2001

Infostat Justice :

- La durée des affaires devant les juridictions civiles
- Le PACS
- Les acquisitions de nationalité française
- L'étude des contentieux liés à la circulation routière
- La récidive
- Le coût des expertises

Etudes & Statistiques Justice :

- Les condamnations en 2000 et en 2001
- Les acquisitions de nationalité en 2001
- L'évolution des contentieux traités par les juridictions civiles du premier degré

Diffusion interne :

- Données Locales - L'activité judiciaire en 2002
- Données Locales - L'activité commerciale en 2002
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2002
- Données Locales - Les condamnations en 2002
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2002
- L'activité judiciaire pénale en 2002

Etudes :

- Le coût des expertises en matière civile et pénale
- La récidive des mineurs condamnés
- La durée des expertises
- Les condamnations mineurs et jeunes majeurs (1984-2001)
- Les condamnations pour vol simple
- Le coût des expertises en matière civile et pénale (fin 2002)
- Le coût des expertises en matière civile et pénale (fin 2002)

A paraître en 2004 :

Publications nationales

- Chiffres-clés de la Justice (données 2003)
- Annuaire statistique de la Justice 1998-2002

Infostat Justice

Programme à définir

Des numéros d'*Etudes & Statistiques Justice* :

- Les condamnations en 2001 et en 2002
- Les acquisitions de nationalité en 2002

Diffusion interne

- Données Locales - L'activité judiciaire en 2003
- Données Locales - L'activité commerciale en 2003
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2003
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2003
- Données Locales - Les condamnations en 2003
- L'activité judiciaire pénale en 2003

Etudes :

Programme à définir

Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2004
présentés à d'autres formations du CNIS

(Pour information)

	page
Formation Éducation, formation	70
Formation Emploi, revenus	73
Formation Santé, protection sociale	75

Formation Éducation, formation

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP)

- Travaux nouveaux pour 2004 :

- *SIFA (Nouveau système d'information sur la formation des apprentis)*

L'enquête sur support papier (dite enquête n°51) demandait à chaque Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de remplir des tableaux détaillés sur les effectifs d'apprentis selon les formations suivies, le sexe, l'origine scolaire, etc ... Le nouveau système consiste pour les CFA à transmettre des fichiers individuels permettant de faire à la demande tous les croisements de critères possibles, et également de repérer les doubles entre fichiers d'élèves et fichiers d'apprentis.

- *Education spécialisée (volet statistique d'OPALES)*

La réforme de la gestion des commissions départementales de l'éducation spécialisée est l'occasion de revoir les besoins d'information en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. On disposera ainsi d'une source plus riche et fiable sur les solutions éducatives offertes aux élèves handicapés. La mise en place est prévue en 2004.

- *Enquête sur l'assiduité des élèves*

Cette enquête, actuellement en cours de préparation, devrait être lancée dans le courant de l'année scolaire 2003-2004. Elle vise à fournir des résultats nationaux et des évolutions par type d'établissement, par sexe et par niveau scolaire. Un échantillon de plus de 1 000 établissements du second degré et d'écoles sera interrogé tous les 2 mois ; ils saisiront leurs réponses sous Internet.

- *Système d'information du 1^{er} degré*

La mise en œuvre d'un nouveau système d'information doit répondre à un double objectif, en plus de l'amélioration de la gestion courante : aide au pilotage par les différents acteurs du système à tous les niveaux (école, département, académie, région) et obtention des données nécessaires à la connaissance du système éducatif. A moyen terme, ce système permettrait de doter les services statistiques d'une base de données individuelles sur les élèves du 1^{er} degré. Cela remplacera avantageusement l'enquête actuelle sur le 1^{er} degré qui ne demande que des tableaux agrégés sur chaque école.

- *Prolongement d'un panel d'étudiants-élèves pour constituer un panel démographique de long terme*

Le panel d'élèves de 6^{ème} constitué en 1995 est prolongé dans le supérieur. L'idée de constituer un panel démographique qui serait le support de thèmes d'études variés (Parcours professionnels, formation tout au long de la vie, vie sociale, voire santé) est jugée intéressante par un grand nombre de partenaires potentiels de cette opération (CNRS, DPD, CEREQ, DARES, CEE, INED, INSEE).

- *SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)*

L'enseignement supérieur, et plus particulièrement les universités, connaissent une évolution majeure. Pour harmoniser les systèmes européens et rendre plus « visibles » et compréhensibles de l'extérieur les formations supérieures il a été décidé de privilégier 3 types de diplômes : licence (bac+3), master (bac+5) et doctorat (bac+8), d'où le nom de système LMD. De plus pour faciliter la mobilité des étudiants, notamment hors de leur pays d'origine, un système de points ECTS (European Credit Transfer System) sera introduit (60 points correspondent grossièrement à une année d'étude). Enfin, les études seront semestrialisées.

- *Enquête rénovée sur l'insertion professionnelle des élèves du secondaire et des apprentis*

Cette enquête a été exécutée sur le terrain pour la première fois dans sa nouvelle formule en février 2003. Des restrictions de crédits ont gêné les opérations de relances faites par les rectorats, qui devaient permettre d'améliorer les taux de réponse. L'enquête de 2004 est donc envisagée comme une année de stabilisation de la nouvelle organisation de l'enquête, et capitalisation des avantages qu'elle devrait procurer.

- Recensement des actes de violence en établissement scolaire.

Le logiciel SIGNA installé dans tous les établissements du 2nd degré permet l'enregistrement en continu des actes de violence et les remontées d'information tous les 2 mois. Après une période de rodage, les taux de réponse sont devenus suffisants pour que l'on puisse en tirer des statistiques régulières, qui donnent lieu à publication.

Evaluations-bilans des élèves

Les évaluations-bilans visent à recueillir des informations d'ensemble à partir d'un échantillon représentatif en vue d'établir un bilan global de ces acquis. Elles sont mises en œuvre à grande échelle pour la première fois en juin 2003, en fin de collège et en fin d'école (échantillons de 23 000 collégiens et de 20 000 écoliers). Elles tentent d'évaluer les compétences générales des élèves et pas seulement leurs acquis directement liés aux objectifs des programmes scolaires. En 2004 ces évaluations seront renouvelées avec un accent sur les compétences en langues vivantes.

Tests pratiqués dans le cadre de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

L'exploitation des résultats des tests passés par les jeunes lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), peut donner une image des capacités (en lecture, notamment) de l'ensemble d'une génération de jeunes gens et jeunes filles de 17 ans.

Les évaluations-diagnostiques continueront d'être pratiquées seulement en CE2 et en 6^{ème}. Elles ont pour but d'aider les enseignants à faire le point, en début d'année, sur les acquis de chaque élève. Ce n'est qu'à titre accessoire que des références nationales et académiques sont calculées sur un échantillon.

- Opérations répétitives :

Thème 1 : effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 16 Les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés du 2nd degré
- 17 (application Scolarité)
- 18
- 40 Les projections départementales et académiques à un an des effectifs d'élèves du 1^{er} degré public et privé sous contrat
- 41 Les projections académiques à un an d'effectifs d'élèves du 2nd degré public et privé sous contrat
- 43 Suivi de la scolarité des élèves du 1^{er} degré du Panel 1997
- 47 Suivi de la scolarité des élèves du 2nd degré du Panel 1995
- 45 Les effectifs d'étudiants et de diplômés des établissements publics universitaires (application SISE)
- 20 Les nouveaux inscrits en première année de 1^{er} cycle dans les établissements publics universitaires
- 54 Les effectifs des IUFM (application SISE)
- 48 Les établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel

Collectes par questionnaire

- 53 Le devenir des bacheliers 2002
- 19 Les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- 32 La scolarisation dans les établissements spécialisés
- 10 Les effectifs d'apprentis (enquête rapide)
- 51 Les effectifs dans les centres de formation d'apprentis (CFA) (enquête détaillée) (*pour les CFA ne fournissant pas de fichier informatique*)
- 46 Les effectifs des établissements privés d'enseignement universitaire (*pour les établissements hors SISE*)
- 26 Les effectifs d'étudiants des établissements publics et privés d'enseignement supérieur, non rattachés aux universités (*pour les établissements hors SISE*)
- 27 Les écoles d'ingénieurs publiques et privées (*pour les établissements hors SISE*)

Thème 5 : vie scolaire et universitaire, examens, diplômes et bourses

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 4 Les résultats aux examens des enseignements technologiques et professionnel
- 61 Les résultats aux examens du Brevet (*enquête rapide sur les résultats agrégés par département*)
- 59 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*enquête rapide sur les résultats agrégés par académie*)
- 60 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*résultats et notes au niveau individuel*)
- 76 Les phénomènes de violence dans les établissements du second degré et les circonscriptions du premier degré
- 55 Les élèves et étudiants boursiers des établissements d'enseignement supérieur
- 62 La validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel et technologique

Collectes par questionnaire

- 25 Les motivations des entrants en 1^{ère} année de DEUG
- 67 La validation des acquis professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur

Thème 7 : insertion, liaison formation-emploi

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 73 Suivi statistique sur les emplois-jeunes (opération en extinction)

Collecte par questionnaire

- 57 Suivi des élèves du panel 95 quittant le système éducatif
- 74 L'insertion professionnelle des jeunes sortis des lycées
- 75 L'insertion professionnelle des jeunes sortis d'apprentissage

Thème 8 : Evaluation des acquis des élèves et des jeunes

- Evaluation bilan en fin d'école primaire
- Evaluation bilan en fin de collège
- Evaluation des acquis fondamentaux de la langue française (journée APD)
- Évaluation nationale diagnostique à l'entrée en CE2
- Évaluation nationale diagnostique à l'entrée en 6ème

Formation Emploi, revenus

ANPE - Agence nationale pour l'emploi

En 2004 la production d'information statistique récurrente devrait comprendre, entre autre, le développement de "portraits statistiques" par catégories de publics de demandeurs d'emploi. Les premières publications ont porté sur le chômage des femmes, le chômage des personnes handicapées, les jeunes, les bénéficiaires du RMI. Ces publications seront actualisées et d'autres publics seront étudiés : les chômeurs de longue durée, les chômeurs de plus de 50 ans, les cadres.

CEREQ - Département des entrées dans la vie active (DEVA)

Ré-interrogation de la Génération 1998

Une deuxième interrogation de la génération 1998 (cinq ans après leur sortie de formation initiale) a lieu au premier semestre 2003. Elle est principalement centrée sur le prolongement du questionnaire sur le parcours professionnel mais avec une analyse plus poussée sur trois thèmes : l'intégration en entreprise (intensité et forme des liens à l'entreprise et à l'emploi des jeunes), la mobilité intra-entreprise, les processus d' « exclusion de l'emploi ».

Interrogation de la Génération 2001

Un échantillon d'individus de la « génération 2001 » sera interrogé au printemps 2004 avec un questionnaire presque identique à celui utilisé en 2001 pour la « génération 1998 ». L'objectif principal est de « rafraîchir » les divers indicateurs d'insertion à trois ans, compte tenu du changement de conjoncture. Un programme d'extensions (régionales et nationales) sera fixé fin 2003.

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

- Sous direction Emploi et Marché du Travail

Elle traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications, et des personnes handicapées.

Trois nouvelles enquêtes devraient être réalisées, une sur la pratique des recrutements dans les entreprises, une autre sur le vécu des contrats courts (intérim et CDD) par les salariés, une autre enfin sur l'emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises de moins de 10 salariés.

L'exploitation de deux nouvelles questions dans les enquêtes trimestrielles ACEMO sur l'emploi salarié, portant sur les difficultés de recrutement et sur les emplois vacants, sera entreprise.

- Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

A l'exception de l'enquête sur la satisfaction des usagers des missions locales et PAIO (initialement prévue en 2003), les enquêtes effectuées en 2004 s'inscriront dans le cadre de la deuxième phase d'interrogation de bénéficiaires de dispositifs de la politique de l'emploi (« Panel des bénéficiaires de dispositifs d'emploi ou de formation », « enquête sur le PAP-ND ») ou d'opérations permanentes (suivi statistique des bilans de compétence...).

Au delà du suivi statistique régulier des dispositifs de la politique d'emploi et de formation, les travaux de la sous-direction viseront à consolider les analyses menées à partir des sources d'information existantes (expertise des sources dans le domaine de la formation professionnelle notamment) et privilégieront les analyses transversales des dispositifs (suivi des allocataires du RMI et des handicapés dans les dispositifs de politique d'emploi, par exemple). Enfin, la sous-direction continuera à participer à l'élaboration du système d'information relatif aux nouveaux dispositifs (validation des acquis de

l'expérience ; CIVIS ; RMA, contrat de professionnalisation) et poursuivra ses réflexions sur l'impact que pourrait avoir la décentralisation sur le suivi statistique des politiques publiques d'emploi et de lutte contre le chômage.

- Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »

En matière statistique, les éléments essentiels du programme de travail de la sous-direction pour l'année 2004 sont les suivants :

- renouvellement de l'information statistique sur le champ de la santé et de la sécurité au travail, avec l'exploitation de l'enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels) et l'expertise d'un projet statistique rapprochant santé et itinéraires professionnels ;
- préparation des nouvelles éditions des enquêtes REPONSE et Conditions de travail, et évolution des sources statistiques sur les relations professionnelles (notamment de l'exploitation des données administratives sur les conflits du travail et les accords d'entreprise) ;
- élaboration d'indicateurs de suivi et de résultats sur le champ du travail pour la nouvelle loi de finances (LOLF) et pour le Plan national d'action pour l'emploi ;
- poursuite des travaux sur la réduction et l'aménagement du temps de travail : analyse rétrospective des données sur la RTT et travaux sur la mesure de la durée du travail (pratiques déclaratives des entreprises concernant les heures supplémentaires) ;
- élargissement de l'utilisation des enquêtes ACEMO en matière d'études sur l'emploi, la durée du travail ou les salaires ;
- exploitation des enquêtes ACEMO spécifiques sur le nombre de salariés concernés par les revalorisations du Smic et des garanties mensuelles de rémunération ;
- préparation d'une nouvelle refonte des enquêtes ACEMO (réflexion sur la mise en ligne des questionnaires des enquêtes ACEMO, rénovation de questionnaires, évolutions méthodologiques).

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Département de l'emploi et des revenus d'activité

L'année 2004 sera tout d'abord une année de valorisation de projets arrivés à terme en 2003 : résultats de l'enquête emploi en continu, qui a remplacé totalement l'enquête annuelle en janvier 2003, résultats des DADS 2002 traitées selon la nouvelle chaîne.

Dans les deux cas, l'accent sera mis sur la diffusion. Concernant l'enquête emploi, on approfondira sa mobilisation pour la statistique infra-annuelle du marché du travail. On réactivera également le programme d'enquêtes complémentaires mis en sommeil durant la période de transition vers la nouvelle enquête. Concernant les DADS, la mise au point d'outils de diffusion plus conviviaux permettra d'accroître leurs utilisations.

Des travaux sur les DADS se feront aussi dans le cadre de la phase d'étude préalable du nouveau projet Estel, puisque les DADS y constitueront la source de base pour la mesure de l'emploi localisé en annuel définitif, associé à Epure pour le trimestriel et l'annuel avancé.

Dans le domaine des salaires et du coût du travail, l'année 2004 sera encore une année de chantier importante pour le nouveau cycle d'enquêtes coût de la main d'œuvre et structure des salaires : diffusion des résultats de l'ESS collectée en 2003, préparation de l'Ecmo à collecter en 2005, préparation du basculement vers un nouveau schéma d'étalement annuel des enquêtes qui entrera en vigueur en 2006. Parallèlement, on travaillera à une refonte des indices de coût du travail pour mise en conformité complète avec les demandes du nouveau règlement européen.

Enfin, les autres projets en cours seront poursuivis (traitement des données ETI des Urssaf, MSA, Ircem) et deux projets nouveaux seront lancés : une refonte de la chaîne Epure, et une refonte de la chaîne de traitement des fichiers de paye des agents de l'État.

Formation Santé, protection sociale

CNAF - Caisse nationale des allocations familiales

- Opérations nouvelles :

En 2004, la Conférence de la famille devrait déboucher notamment sur la mise en place de la Prestation d'accueil du Jeune Enfant ; des travaux statistiques et d'études seront à fournir. Mais, d'autres sujets seront probablement à explorer comme ceux découlant des réflexions autour du sujet « entreprises et familles ».

- Opérations répétitives :

SOURCE	PÉRIODICITÉ	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fichier des allocataires</i> : Bénéficiaires des prestations légales Bénéficiaires du RMI Bénéficiaires des prestations logement 	Juin – décembre Juin – décembre Juin – décembre	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Statistiques financières d'Action Sociale</i> 	Décembre	Montée en charge Aides individuelles uniquement
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Bénéficiaires de l'aide au foyer</i> 	Décembre	Enquête interne auprès des travailleurs sociaux des CAF
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Bénéficiaires de l'Allocation de Logement Temporaire</i> 	Septembre	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Echantillon national des allocataires</i> 	Annuel	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Statistiques Formation professionnelle allocataires</i> 	Décembre	Exploitation déclaration fiscale 2483

CNAM-TS - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

En termes de sources et d'outils statistiques, l'avant-projet de programme est caractérisé par deux faits importants : la mise en œuvre progressive à compter de l'année 2003 du Système National d'Information inter-régimes de l'Assurance Maladie (SNIIR-AM) ; la constitution d'un échantillon permanent de bénéficiaires.

Ce nouvel échantillon sera construit en 2003-2004 en tenant compte des besoins des partenaires de l'assurance maladie (services ministériels, organismes d'études et de recherche notamment). Il pourra être utilisé en complément du SNIIR-AM et pour des études sur panel.

Par ailleurs, la participation de la CNAMTS à l'enquête décennale sur la Santé se concrétisera en 2003 – 2004 de la façon suivante :

- Sur la base du volontariat, les enquêtés adultes pourront passer des examens de santé, dans les centres de santé de l'assurance maladie. Ces examens seront proposés dans le cadre de ceux dont peuvent bénéficier les assurés tous les cinq ans. Ils permettront d'enrichir les données d'enquête.

- L'appariement des individus de l'enquête avec les fichiers de l'assurance maladie devrait permettre de connaître leur consommation totale sur un an, entre octobre 2002 et septembre 2003. Cette appariement donnera lieu à l'édition de tableaux statistiques regroupant les résultats obtenus, avant leur transmission à l'INSEE.

L'échantillon permanent des assurés sociaux (EPAS) sera utilisé pour étudier des trajectoires individuelles de consommation, sur dix ans. Environ 25 000 personnes pourraient être suivies depuis 1992. Le but de cette étude est de mettre en évidence, outre les effets d'âge déjà bien connus, des effets de génération (i.e. des modifications de comportements d'une génération à l'autre) et, peut-être, des effets de diffusion de comportements à l'intérieur de groupes formés par un assuré et ses ayants droit.

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse

- Direction de l'actuariat statistique :

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) définit comme axe stratégique de conforter le rôle de la CNAV comme interlocuteur de référence sur la retraite de base. Dans cet axe s'inscrit le développement de la capacité d'expertise de la CNAV quant à la projection des charges de l'assurance vieillesse du régime général à moyen et long terme, les propositions des réformes de la retraite au Régime Général, la poursuite des études sur la vie à la retraite.

- Direction des recherches sur le vieillissement :

En 2004 les principaux travaux statistiques porteront sur l'approfondissement de l'analyse des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur le vieillissement des immigrés dont le terrain s'est terminé début 2003.

Par ailleurs des travaux d'approfondissement seront menés à partir de l'exploitation du fichier de l'enquête HID dans le cadre de l'analyse des besoins des populations âgées fragiles et des politiques à mettre en œuvre.

Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES)

La réalisation de deux importantes enquêtes en population sera un élément important du programme 2004 :

- L'enquête Santé et Protection Sociale :

Réalisée depuis 1988 par le CREDES auprès de ménages d'assurés sociaux, elle a pour objectif de permettre la description et l'analyse des liens entre consommation de soins, état de santé, protection sociale et caractéristiques socio-économiques ; l'édition 2004 sera une année de transition vers une forme renouvelée.

- L'enquête pilote du projet SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) :

Ce projet européen a pour objectif d'étudier les comportements et les conditions de vie des personnes âgées, en particulier les interactions entre facteurs économiques, physiologiques, psychologiques et sociaux. Il est donc prévu de mettre en place une enquête longitudinale pérenne sur un échantillon de personnes de plus de 50 ans dans 9 pays européens. L'opération a débuté en 2002 par l'élaboration d'une enquête pilote. L'année 2003 est consacrée à la poursuite de ce travail, notamment l'adaptation de cette enquête à chacun des pays participants. En France, elle devrait être mise en œuvre au printemps 2004 sur un échantillon d'environ 1 500 ménages.

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

La DREES poursuivra en 2004 le développement d'un programme statistique selon trois axes :

1. Le développement d'observations sur les populations :

- **Enquête décennale santé** : programme d'analyse établi par le comité d'exploitation ; premiers échanges sur les perspectives des enquêtes ultérieures dans un cadre **européen**.
- Poursuite de l'**enquête en milieu scolaire** ; rénovation de la remontée des **certificats de santé des jeunes enfants** (à 8 jours, 9 mois et 24 mois).
- En partenariat avec la DARES et l'InVS, la DREES a confié au centre d'étude de l'emploi une étude préalable au développement d'un dispositif statistique destiné à mesurer les **liens entre les itinéraires professionnels, les conditions de travail et l'état de santé des personnes**. Celle-ci conclut tout d'abord à la nécessité d'analyses de sources existantes et à l'aménagement de certaines d'entre elles. Ces travaux seront mis en œuvre fin 2003 et en 2004. Enfin, l'étude aboutit à la proposition d'une enquête nouvelle qui pourrait être préparée en 2004 pour une réalisation en 2005.
- **Enquête sur la prise en charge des urgences en ville** ; opération spécifique **clientèle des services de psychiatrie** combinée avec l'utilisation du PMSI ; refonte du dispositif d'observation relatif aux **toxicomanes** pris en charge par des structures spécifiques.
- Enquête sur le **devenir des enfants handicapés** mise au point en 2003, à réaliser en 2004.
- En ce qui concerne les **retraites**, la collecte d'un **échantillon inter régimes de cotisants** s'est déroulée en 2003. Les informations brutes, disponibles au 1^{er} semestre 2004, donneront lieu, dans un premier temps, à des études décrivant les droits acquis par les actifs des différentes générations, dans l'ensemble des régimes de retraite auxquels ils auront cotisé et les modes d'acquisition de ces droits. Dans un deuxième temps, des projections basées sur les informations individuelles permettront d'estimer les futurs droits à la retraite et les âges probables de liquidation.
- Mise en place du deuxième recueil de données administratives relatives à un **échantillon inter régime d'allocataires** (AAH, API, RMI, ASS). Une enquête y a été associée en 2003, auprès de 5 000 allocataires de minima sociaux et centrée sur leur condition de vie et d'insertion sociale.
- Premières analyses issues de l'**enquête auprès des bénéficiaires de l'APA**.
- Sur la question de l'**accueil des étrangers dans les dispositifs d'hébergement**, la DREES a lancé des travaux qualitatifs autour de trois points : analyse du système d'accueil local en terme de fonctionnement et de gestion des flux et stocks ; appréhension des populations elles-mêmes en terme de profils, trajectoires et accès aux droits ; analyse des comportements des professionnels et de leurs positionnements dans chacun des dispositifs d'accueil.

2. Une consolidation de la connaissance de l'offre institutionnelle et des services proposés :

- Poursuite du chantier relatif à l'**assurance maladie complémentaire** concernant tous les offreurs (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances) dans la perspective de connaître notamment les produits offerts et la clientèle visée.
- Enquête annuelle **aide sociale**, avec un nouveau bordereau relatif à l'aide sociale **facultative** mise en œuvre par les départements au-delà des prestations légales.
- Première enquête nationale sur l'estimation du **risque iatrogène dans les établissements de santé** ; l'enquête réalisée en 2003 sur l'**organisation du travail dans les établissements de santé** fera l'objet d'une série d'analyses par catégories de personnels et d'établissements et sera complétée par des post enquêtes qualitatives.
- Refonte de l'enquête sur les établissements d'hébergement pour les personnes âgées (**EHPA**)
- L'**observatoire de la démographie des professionnels de santé** est en place depuis juin 2003 ; poursuite des travaux d'harmonisation des données démographiques sur d'autres professions de santé (pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...) ; reprise de l'enquête auprès des établissements de **formation aux professions sanitaires et sociales**.

3. Le développement d'un ensemble d'opérations concourant à l'évaluation des politiques publiques, dont :

- Renouvellement en 2003 de l'**enquête périnatale**.
- Enquête sur la **prise en charge des patients cancéreux** à réaliser en 2004, qui constituera un élément d'évaluation du programme national de lutte contre le cancer.
- Mise en place de la **couverture maladie universelle (CMU)**. La réédition de l'enquête auprès des bénéficiaires réalisée début 2003 donnera lieu à publication à partir de la fin 2003.
- Enquête relative **au congé de paternité et de maternité**, qui permettra à la fois d'évaluer le nouveau dispositif et disposer d'information de cadrage sur l'utilisation du congé de maternité sera réalisée en 2004.
- Dans le domaine de l'**insertion**, la DREES est chargée de coordonner la réalisation de l'**annexe statistique** au plan français d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les indicateurs de suivi du plan français d'action pour l'inclusion sociale (**PNAI**) ont été finalisés et analysés. Les 160 indicateurs recueillis seront conservés dans une base de donnée d'intérêt général qui pourra être mise à disposition des acteurs de la lutte contre l'exclusion. Ces indicateurs donneront lieu à d'autres études sur un ou plusieurs domaines spécifiques.
- La DREES participera par ailleurs, avec la DARES, à l'évaluation du contrat d'insertion dans la vie sociale (**CIVIS**).
- Enfin les outils développés sur les retraites (EIR et EIC) seront mis à contribution pour des approches évaluatives de la **réforme des retraites**.